

HF
3228
.F7C314



**rapport
de la
mission
économique
du canada
en france
6-15 juin 1966**

DEPARTMENT OF INDUSTRY
TRADE & COMMERCE
LIBRARY
MAY 22 1973
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

ministère du commerce, ottawa

RAPPORT
de la
MISSION ÉCONOMIQUE DU CANADA
EN FRANCE
6 AU 15 JUIN, 1966

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	
Buts	3
Composition de la Mission	
PARTIE I	
Introduction	7
Bienvenue officielle	
PARTIE II	
Programme de travail	9
Groupes de travail	
Programme	
Visites	
PARTIE III	
Constatations	11
Développement économique et régional	
Échanges de connaissances technologiques	
Relations dans les domaines bancaires et les investissements	
Échanges commerciaux	
PARTIE IV	
Recommandations	17
Échanges technologiques	
Investissements et domaine bancaire	
Échanges commerciaux	
Autres recommandations	



PRÉFACE

La Mission économique canadienne en France est issue de la décision du Président de la République française et du Premier ministre du Canada prise en 1964 de resserrer par tous les moyens possibles les relations entre les deux pays, et notamment en matière de collaboration technique, d'investissements et de commerce. Le projet de mission a été formulé d'abord par le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, après consultation avec le gouvernement français en décembre 1964.

M. Lester Pearson, Premier ministre, dans son communiqué du 20 mai 1966, s'est référé à cette Mission comme "étant conformé à la politique du gouvernement canadien de développer des relations économiques plus étroites avec la France." M. Pearson a défini les objectifs de la Mission comme il suit:

"Elle examinera les possibilités de resserrer les liens entre les milieux des affaires canadiens et français et en fera rapport. En particulier, elle identifiera les industries et autres branches de l'activité économique offrant, sur une base de réciprocité, des perspectives de relations plus étroites, plus particulièrement par le truchement d'échanges de connaissances technologiques, d'investissements et de liens entre organismes des deux pays ayant des buts analogues."

Composition de la Mission

Organisée par M. Robert H. Winters, ministre du Commerce et dirigée par M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie, la Mission a été tirée des ministères et organismes fédéraux et du secteur privé de l'économie canadienne, notamment des administrateurs dans les domaines suivants: banques et sociétés de placements, agriculture, construction, production et distribution d'énergie, édition, métallurgie, et exploitations minières, produits forestiers et fabrications secondaires—industries spatiales, aéronautiques et spatiales, télécommunications, électronique, produits chimiques et engrais, meunerie, papiers et textiles.

La Mission se composait comme suit:

M. Charles M. Drury, Député et
Ministre de l'Industrie,

Chef de la Mission

M. Jean-Charles Cantin, Député,
Secrétaire Parlementaire du
Ministre du Commerce,
Ottawa.

M. G. Maxwell Bell
Président de
F.P. Publications Ltd.
830, 10th Avenue, S.W.
Calgary (Alberta)

M. W. B. Boggs
Président de
The de Havilland Aircraft of Canada Ltd.
Downsview (Ontario)

M. John R. Bradfield
Président du Conseil et Directeur général de
Noranda Mines Ltd.
44 King Street West
Toronto (Ontario)

M. François E. Cleyn
Président de
Cleyn & Tinker Ltd.
Avenue Lorne
Huntingdon (Québec)

M. Ralph M. Collins
Premier Vice-Président
Domtar Limited
2240 Edifice Sun Life
Montréal (Québec)

M. J.-L.-E. Couillard*
Vice-Président du
Conseil économique du Canada
Ottawa (Ontario)

M. Jean Deschamps
Directeur Général de la
Société Générale de Financement du Québec
215, rue Saint-Jacques, Suite 804
Montréal (Québec)

M. Paul G. Desmarais
Directeur Général de
Trans-Canada Corporation Fund
Place Ville-Marie, Pièce 1516
Montréal (Québec)

M. Yves Dubé, Professeur
Directeur du Département des Sciences Économiques
Faculté des Sciences Sociales
Université Laval
Québec (Québec)

M. Marcel Faribault
Président du
Trust Général du Canada
84 ouest, rue Notre-Dame
Montréal (Québec)

M. Stuart M. Finlayson
Président et Directeur Général de
Canadian Marconi Company
2442, avenue Trenton
Montréal (Québec)

M. Charles W. Gibbings
Président du
Syndicat des Producteurs de Blé de la Saskatchewan
Victoria Avenue
Régina (Sask.)

M. Lorenzo Hébert*
Sous-Gouverneur
Banque du Canada
Ottawa (Ontario)

M. Leslie E. Howlett
Directeur de la
Division de Physique Appliquée au
Conseil National de Recherches
Ottawa (Ontario)

M. R. Holley Keebler
Président de
Northern Electric Co. Ltd.
1600 ouest, rue Dorchester
Montréal (Québec)

M. Neil J. McKinnon
Président du Conseil de la
Banque de Commerce Canadienne Impériale
25 King street West,
Toronto (Ontario)

M. Jean-P. W. Ostiguy
Président de
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd.
Courtiers en valeurs
500 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)

M. James Sinclair
Président de
Lafarge Cement of North America Ltd.
1051, Main Street
Vancouver 4 (C.-B.)

M. R. E. Tweeddale
Directeur Général de la
Commission d'Énergie Électrique du Nouveau-Brunswick
527, King Street
Frédéricton (N.-B.)

M. J. H. Warren
Sous-Ministre au Commerce
Ottawa (Ontario)

S.E. M. Jules Léger,
Ambassadeur du Canada en France,
Membre, ex officio.

*A cause du statut spécial de la Banque du Canada et du Conseil Économique, MM. Hébert et Couillard n'ont pas participé à la rédaction des recommandations de ce rapport.

PARTIE I

INTRODUCTION

La Mission économique canadienne a été accueillie chaleureusement par le gouvernement français et les dirigeants français de l'industrie et des affaires. Après le discours de bienvenue de M. Raymond Marcellin, ministre de l'Industrie, la Mission a été reçue officiellement au nom du gouvernement par M. Charles de Chambrun, secrétaire d'État au Commerce extérieur.

M. Wilfrid Baumgartner, ancien ministre des Finances et président de la Société Rhône-Poulenc, a présidé une Commission spéciale de hauts fonctionnaires, dirigeants d'organismes gouvernementaux et de chefs d'entreprises commerciales et industrielles laquelle a rencontré la Mission canadienne. On se rappelle qu'en octobre 1962, M. Baumgartner conduisait au Canada une Mission d'hommes d'affaires français organisée au niveau supérieur. Parmi les principaux organismes français, représentés à la Commission spéciale présidée par M. Baumgartner, signalons le Centre national du Commerce extérieur (C.N.C.E.), le Conseil National du Patronat français (C.N.P.F.), la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre de commerce France-Canada.

M. C. M. Drury, président de la Mission canadienne a été reçu par le Premier ministre, M. Georges Pompidou et s'est entretenu avec les ministres suivants: M. Maurice Couve de Murville (Affaires étrangères); M. Pierre Messmer (Armées); M. Michel Debré (Affaires économiques et finances); M. Raymond Marcellin (Industrie); M. Alain Peyrefitte, Ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales et M. Charles de Chambrun. Plusieurs membres de la Mission se sont joints à M. Drury pour certains de ces entretiens.

La Mission désire exprimer sa reconnaissance aux autorités françaises et à ceux qui ont contribué à l'organisation de sa visite et ont participé aux nombreuses discussions qui nous ont permis de rédiger le présent rapport. La Mission remercie également le Centre national du Commerce extérieur de la peine qu'il s'est donnée pour organiser un excellent programme et signale le rôle joué par Monsieur l'ambassadeur de France au Canada et son conseiller commercial et financier.

La Mission a été reçue chaleureusement par tous ses interlocuteurs et désire témoigner de la généreuse hospitalité dont elle a été l'objet durant son séjour.



PARTIE II

PROGRAMME DE TRAVAIL

Après une assemblée générale de présentation qui mettait la Mission en présence du groupe français présidé par M. de Chambrun, secrétaire d'État au Commerce extérieur, le programme s'est poursuivi par les réunions du Comité sur les placements et du Comité sur les échanges technologiques et la recherche industrielle. Une série d'entretiens en groupes restreints dont voici la liste, a suivi:

- Banque et finances
- Échanges commerciaux
- Liaison entre les associations nationales
- Planification économique, productivité et développement régional
- Électronique et énergie électrique, domaine spatial et aéronautique

Des entretiens particuliers ont été ménagés avec un certain nombre de services gouvernementaux, d'associations industrielles et d'entreprises privées dans les domaines suivants: produits chimiques et engrais, télécommunications, construction, métallurgie et exploitation minière, meunerie, édition, pâtes et papiers, transports et huiles végétales.

Quelque 70 entretiens collectifs ou individuels ont eu lieu au cours des 8 jours ouvrables de la visite. Des contacts personnels avec quelque 500 représentants du gouvernement, de l'industrie et des affaires ont été noués.

Dans la région parisienne, divers groupes ont visité une centrale thermique moderne, deux grandes usines de matériel électronique et de télécommunications, un laboratoire de recherches en électricité, une usine de constructions aéronautiques et le plus grand complexe de construction automobile de France.

Des groupes spéciaux ont visité deux projets à l'extérieur de Paris: la centrale marémotrice sur la Rance près de Saint-Malo en Bretagne et l'Aérottrain (train sur "coussin d'air") à Gometz au sud de Paris. La Mission au complet a visité la centrale nucléaire gérée par la société d'état, Électricité de France, près de Chinon dans le bassin de la Loire.

Outre les séances de travail, il y a eu des entretiens aux dîners et réceptions officielles offertes par M. de Chambrun, M. Marcellin, M. Debré, le Centre national du Commerce extérieur (C.N.C.E.), le Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Chambre de Commerce France-Canada et l'Électricité de France. Son Excellence M. Robert Bordaz, Commissaire général pour la France à l'Expo 67 et M. Jean Chapdelaine, Délégué Général du Québec ont également accueilli la Mission. Celle-ci a été aussi reçue par d'importantes associations et entreprises privées dont certaines sociétés canadiennes établies en France. La Mission a fortement apprécié les occasions de nouer des contacts personnels avec les dirigeants français de l'industrie et des affaires qui lui ont été offertes.

A titre d'invitée du gouvernement français, la Mission a visité les départements du Loir-et-Cher, de la Seine et de la Loire pendant le week-end du 11 juin. La Mission est particulièrement reconnaissante de l'hospitalité reçue au cours de cette excursion.

Les participants ont été frappés par le vif intérêt des milieux administratifs et d'affaires pour cette Mission et ses objectifs et par la très haute qualité des entretiens. Ils ont été encouragés par l'opinion prévalant en France, à savoir qu'il y a lieu de resserrer les liens commerciaux, industriels et financiers entre les deux pays.

La Mission est d'avis que sa visite était opportune et que le moment est propice à une collaboration économique plus étroite avec la France et à l'accroissement des échanges entre les deux pays par une plus grande collaboration technologique; par des investissements réciproques et par l'établissement de liens directs entre les organisations privées de caractères analogues dans les deux pays.

PARTIE III

CONSTATATIONS

Le développement économique et régional

Les Membres de la Mission ont constaté que la France et le Canada ont l'un et l'autre des objectifs élevés en matière de croissance économique. Le 5ème Plan de Développement Économique Français (période 1965-1970) prévoit un accroissement annuel moyen de 5 pour cent de la production nationale de biens et de services. Ceci se compare avec l'objectif de 5.5 pour cent recommandé par le Conseil Économique du Canada pour 1970. La réalisation de tels taux d'accroissement devrait garantir une base solide pour l'amélioration des relations commerciales, financières et techniques entre les deux pays.

Tout en prenant note des nombreuses différences qui existent dans les deux pays en matière de planification économique, les Membres de la Mission ont pu procéder à des échanges de vues et des informations très utiles sur les politiques et les programmes adoptés dans les deux pays au sujet d'un certain nombre de problèmes communs. Parmi ces derniers figurent les problèmes d'amélioration de la productivité, de réalisation et de maintien de la stabilité des prix, du besoin fondamental d'accroître le niveau de l'éducation et de la formation professionnelle à tous les échelons de la population ouvrière, la nécessité de s'attaquer à la diminution des disparités économiques entre les diverses régions des deux pays, ainsi que le problème chaque jour grandissant que posent l'urbanisation de plus en plus poussée et la forte concentration de l'économie dans les principales agglomérations urbaines.

Les échanges de connaissances technologiques

Tant en France qu'au Canada, on est pleinement conscient de l'importance que les connaissances technologiques présentent pour la productivité, la compétitivité et les échanges, et des dangers qu'entraîne la négligence des domaines de la recherche et du développement, à une époque où l'évolution de la technologie est, plus que jamais auparavant, à la fois plus rapide et plus vitale pour la croissance de l'économie nationale. Dans un monde où la plupart des nations ne peuvent espérer être toutes au premier rang dans chaque domaine technologique, il existe cependant une possibilité de collaboration et de spécialisation sur un plan international, pour réaliser une meilleure distribution des ressources et des gains inhérents aux échanges. Ceci est encore plus évident si l'on considère le coût élevé des recherches et les investissements qu'exige toute innovation dans la plupart des secteurs industriels prédominants.

La France et le Canada ont l'un et l'autre des domaines de l'activité industrielle dans lesquels le progrès technologique constitue la clef du développement. Chacun des deux Gouvernements a pris des mesures en vue d'encourager la recherche pure et appliquée.

La Mission estime que la France et le Canada pourraient tirer profit d'une meilleure connaissance de ce que chaque pays fait dans le domaine du progrès scientifique et technologique, et elle considère que les dispositions nécessaires à cet effet devraient être examinées, élaborées et mises en application, par les secteurs publics et privés des deux pays.

Dans cet ordre d'idées, la Mission estime:

- 1) que les possibilités d'échanges dans le domaine du progrès technologique entre le Canada et la France n'ont pas jusqu'à ce jour été pleinement explorées, et qu'il en est de même en ce qui concerne les possibilités de collaboration, d'échanges directs de personnel qualifié, de programmes communs de recherche industrielle, de projets communs ou d'accords de cessions de licences.

La Mission reconnaît que, dans certains domaines, la nature de la concurrence internationale, ou celle des accords existant entre sociétés—ou encore de certains intérêts nationaux—peut, à une époque déterminée, fixer des limites à ce qu'il serait possible de réaliser par le moyen d'une coopération dans le domaine de la recherche industrielle et de la technologie. Elle estime néanmoins que ces limites, qui peuvent varier d'un secteur à un autre, ne devraient pas empêcher un examen approfondi des secteurs dans lesquels des résultats avantageux pour les deux pays pourraient être réalisés grâce à l'utilisation des connaissances et de l'expérience acquises par l'autre pays.

- 2) que la connaissance réciproque dans le domaine de la technologie et de la recherche, et en particulier des programmes communs ou complémentaires, peuvent fournir la base pour des investissements réciproques dans les deux pays, et contribuer aussi au développement des marchés domestiques et des échanges internationaux.
- 3) que tout en reconnaissant que les accords de redevances, de cessions de licences ou de brevets, et autres accords similaires au moyen desquels la technologie existante peut être appliquée dans l'autre pays, peuvent apporter une contribution au développement et à l'amélioration de la productivité, il conviendrait, dans les circonstances actuelles de progrès technologiques, de mettre l'accent sur une collaboration au stade même de la conception dans la recherche et le développement. Si les possibilités de collaboration ne sont pas définies avant la mise sur pied de programmes nationaux ou particuliers, il pourra souvent s'avérer trop onéreux ou trop difficile par la suite de mettre en oeuvre des projets communs ou de tirer avantages de programmes complémentaires ou encore il pourra en résulter des retards trop grands.
- 4) que s'il est certain que l'échange des progrès scientifiques dans le domaine de la recherche et du développement est et demeurera le facteur dominant pour la dissémination des connaissances et des informations les plus récentes en matière d'applications industrielles, le domaine est tellement vaste, et la production devient chaque jour tellement plus spécialisée, que si l'on veut exploiter plus pleinement l'éventail des possibilités de collaboration entre les deux pays, et mettre en oeuvre en temps utile des accords de coopération, un contact plus immédiat et plus étroit est nécessaire.
- 5) qu'il existe des possibilités pour un développement considérable des contacts personnels entre dirigeants et cadres, en matière de recherche et de développement, dans de nombreux secteurs industriels dans les deux pays.
- 6) que la coopération technologique sera plus facile à réaliser, et les possibilités d'avantages mutuels et d'accroissement des échanges seront plus grands, dans les secteurs où des normes industrielles communes sont appliquées dans les deux pays.

Relations dans les domaines bancaires et les investissements

Dans des pays évolués comme le Canada et la France, les investissements de capitaux jouent un rôle de premier plan à la fois dans la croissance de l'économie et dans le développement des échanges commerciaux. Tout en s'efforçant de maintenir la stabilité économique, les deux pays encouragent les investissements pour la mise en valeur de leurs ressources, pour stimuler un développement équilibré dans tout le pays, et aussi pour favoriser le progrès scientifique et technologique.

Le développement économique que connaissent actuellement le Canada et la France limite les capitaux disponibles dans les deux pays. Il existe néanmoins un intérêt croissant chez les hommes d'affaires français pour les possibilités d'investissement au Canada qui, comme on le sait, est un grand importateur de capitaux. Cet intérêt se porte tout particulièrement sur le secteur des matières premières, sur les industries de transformation et de la construction ainsi que sur la finance.

Quelques entreprises canadiennes ont également jugé souhaitable de procéder à des investissements en France. La Mission considère que les investissements entre les deux pays pourraient s'accroître et ainsi jouer un rôle important dans le développement des échanges commerciaux et des rapports économiques entre le Canada et la France.

La Mission attire l'attention sur les facteurs suivants, qui jouent en faveur d'investissements réciproques:

- 1) La stabilité politique dans les deux pays, et les liens historiques qui les unissent.
- 2) Les attitudes positives des deux pays quant au rôle des investissements dans un développement économique sain.
- 3) Les mesures prises par les Gouvernements pour encourager les investissements de capitaux dans des secteurs déterminés de l'activité industrielle et pour favoriser un développement régional harmonieux.
- 4) Dans le cas de la France, un marché domestique en plein essor, et l'accès aux marchés de la Communauté Économique Européenne ainsi que ceux des pays et des régions associées.
- 5) Dans le cas du Canada, un marché domestique également en plein essor, la proximité du marché des États-Unis et un accès préférentiel aux marchés des pays du Commonwealth.
- 6) Au Canada, la disponibilité des ressources naturelles non encore exploitées.

La Mission a relevé qu'il existe des différences appréciables dans l'organisation des marchés financiers des deux pays, et dans le degré de contrôle gouvernemental sur les nouveaux investissements. Elle estime en conséquence que les hommes d'affaires intéressés devraient s'assurer qu'ils sont au courant des réglementations applicables aux investissements tant étrangers que domestiques, en France et au Canada.

En France, les investissements étrangers sont subordonnés à l'approbation gouvernementale, et certains secteurs d'intérêt national vital sont réservés exclusivement aux investissements domestiques. A cet égard, la Mission a été renseignée sur les procédures à suivre pour investir en France (Annexe 2), et a de son côté fait connaître les principes de base d'un bon comportement pour les filiales canadiennes de sociétés étrangères, tels qu'ils ont été définis par l'Honorable M.

Robert H. Winters, Ministre du Commerce du Canada, le 31 mars 1966—texte dont des copies ont été mises à la disposition des intéressés.

La Mission a attiré l'attention des personnes présentes sur les différentes organisations financières que les deux pays offrent aux candidats-investisseurs de l'autre pays, et a noté avec satisfaction les relations étroites et croissantes entre ces mêmes organisations dans les deux pays.

Les échanges commerciaux Franco-Canadiens

La France et le Canada occupent respectivement les quatrième et sixième rangs des nations commerçantes dans le monde. Cependant, chaque pays ne contribue que pour moins d'un pour cent aux importations totales de l'autre pays, un pourcentage inférieur à celui de nombreux autres pays moins importants comme nations commerçantes. Les exportations de la France à destination du Canada comme celles du Canada vers la France n'ont pas encore atteint le niveau des cent millions de dollars par an. Toutefois, la tendance observée au cours des dernières années s'est révélée favorable. Les ventes françaises au Canada ont presque quadruplé de 1955 à 1965, et, pendant cette même période, les exportations canadiennes vers la France ont plus que doublé.

En 1965, la balance des échanges a été légèrement en faveur de la France, alors qu'au cours des années précédentes, elle avait enregistré des déficits limités.

Un certain nombre de facteurs historiques et structurels et ce qui reste des barrières tarifaires ou non-tarifaires expliquent ce niveau relativement peu élevé des échanges. Quelques-uns de ces facteurs, par exemple le haut degré d'indépendance de la France dans les produits alimentaires et autres produits, ou encore les liens commerciaux naturels entre le Canada et les États-Unis, se maintiendront vraisemblablement dans l'avenir. D'autres, par contre, comme le niveau élevé des tarifs douaniers ou les barrières non-tarifaires pourront s'amenuiser au fur et à mesure de la progression des négociations commerciales. La dimension et les possibilités d'achat croissantes des deux marchés, le développement de la capacité d'exportation des industries manufacturières canadiennes, ainsi que l'accroissement des échanges effectivement constaté entre les nations aux économies évoluées sont d'autres facteurs positifs pour l'avenir.

Si l'on considère l'importance et la diversité des deux marchés, les besoins mondiaux sans cesse accrus, la courbe ascendante des échanges mondiaux portant sur des produits manufacturés et la croissance de la spécialisation internationale, la Mission estime qu'il existe de grandes possibilités de relever le niveau des échanges commerciaux entre la France et le Canada. Ces possibilités seront encore plus grandes si, comme l'espèrent l'un et l'autre pays, les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours à Genève aboutissent à une réduction sensible des tarifs douaniers et des barrières non-tarifaires. L'intérêt de l'un et l'autre pays sur ce point a été exprimé par des personnalités faisant autorité en la matière, et ce à maintes reprises au cours de la visite de la Mission.

La Mission a vu confirmer le souhait exprimé par le Gouvernement français de constater un développement des échanges avec le Canada, et a affirmé que tel était également le désir du Gouvernement canadien. La Mission estime que le commerce entre les deux pays pourrait être stimulé et accru si les mesures suivantes étaient prises:

- 1) efforts soutenus dans les deux pays pour mettre en oeuvre des politiques favorisant un développement économique sain.
- 2) maintien et développement plus important de politiques commerciales libérales par la France et le Canada.
- 3) développement dans chacun des deux pays des possibilités d'investissements ouvertes aux investisseurs de l'autre pays, dans tous les cas où la chose est possible et promet de s'avérer profitable.
- 4) intensification des efforts de promotion des échanges faits par les autorités des deux pays pour faire connaître à leurs fabricants et exportateurs les débouchés qui existent dans l'autre pays, et pour les aider à en tirer parti.



PARTIE IV

RECOMMANDATIONS

La Mission fait les recommandations suivantes dans chacun des domaines d'activité qui lui avait été assignés:

A) Échanges technologiques

La Mission recommande que les mesures suivantes soient prises en considération, en vue de faciliter les échanges scientifiques et technologiques et la réalisation des avantages économiques qui peuvent en dériver:

- 1) Des moyens permanents devraient être mis au point afin de s'assurer qu'une connaissance adéquate existe dans l'un et l'autre pays de leurs réalisations scientifiques et technologiques, et, plus important encore, de l'orientation présente et future de leurs activités en matière de développement.
- 2) A l'intérieur de chaque pays, il faudrait que les moyens de disséminer les informations scientifiques et technologiques par les Gouvernements, les universités, les organisations nationales, les associations professionnelles ou autres, soient ré-examinées pour que toutes les informations de cet ordre disponibles dans chaque pays puissent atteindre dans l'autre pays ceux auxquels elles peuvent être le plus profitable.
- 3) Les industries, et, dans la mesure du possible, les Gouvernements des deux pays devraient accorder une priorité absolue aux échanges ou aux visites d'hommes de science, de techniciens de laboratoires, et de jeunes ingénieurs et étudiants.
- 4) Les Conseillers Scientifiques des Ambassades des deux pays à Paris et à Ottawa pourraient apporter leur contribution en stimulant et en surveillant de près les échanges d'informations technologiques ou scientifiques entre les deux pays, et en faisant à leurs Gouvernements des recommandations sur les améliorations nécessaires.
- 5) Il conviendrait également de considérer la possibilité d'instituer des relations officielles entre les associations professionnelles des deux pays, dans le but de stimuler les contacts personnels, les échanges technologiques et les cessions réciproques de licences dans le domaine de la technologie évoluée. La Mission croit que de telles relations pourraient se révéler particulièrement utiles, par exemple, entre la Fédération Nationale des Industries Électroniques de France et l'Electronic Industries Association of Canada, et entre le Syndicat Général de la Construction Électrique et la Canadian Electrical Manufacturers Association.

B) Investissements et domaine bancaire

La Mission recommande que 1) les institutions et associations concernées et toutes les personnes ou sociétés intéressées à la question, étudient les moyens d'assurer une meilleure connaissance de toutes les possibilités qui existent, et de stimuler un contact plus étroit entre ceux qui sont à la recherche de capitaux et ceux qui cherchent à investir des capitaux, dans les deux pays. 2) les entreprises conjointes (mixed ventures), dans lesquelles les capitaux et expertises françaises et canadiennes sont partenaires, soient encouragées.

C) Échanges commerciaux

Il est particulièrement recommandé:

- 1) que des efforts soient faits par les deux Gouvernements, par les organisations industrielles, commerciales, financières ou autres, pour encourager les hommes d'affaires de chaque pays à rendre visite à leurs homologues dans l'autre pays et à faire leur connaissance, et également à étudier par eux-mêmes les possibilités d'échanges ou d'investissements.
- 2) que les deux pays étudient la possibilité de réalisations d'accords qui permettraient aux exportateurs qui vendent déjà sur les marchés français et canadien, d'entreprendre, aussi, sur une base mutuellement profitable et par le truchement de leurs moyens de distribution déjà existants, la vente d'autres produits appropriés fabriqués dans leurs pays respectifs. Ceci permettrait de réaliser des économies appréciables sur les frais de distribution et pourrait contribuer à la pénétration des marchés.
- 3) que dans l'un et l'autre pays, les milieux privés intéressés prennent en considération la possibilité de conclure des arrangements aux termes desquels des entreprises nationales spécialisées dans les domaines de la production ou de la distribution pourraient se charger, sur une base mutuellement profitable, d'introduire sur son marché national des produits appropriés en provenance de l'autre pays.
- 4) que soient encouragées les entreprises communes aux deux pays et ouvrant des perspectives d'accroissement des échanges mutuels.
- 5) que les organisations d'exportateurs dans l'un et l'autre pays examinent l'utilité de recourir à des conférences, des programmes d'information ou tout autre moyen approprié pour permettre de diffuser parmi les exportateurs nouveaux ou en puissance, tant en France qu'au Canada, les fruits des expériences acquises et les techniques mises au point pour rendre possible une pénétration de ces marchés.
- 6) que le Comité Économique France-Canada (hauts fonctionnaires) se réunisse régulièrement pour passer en revue les progrès réalisés dans le développement des échanges entre les deux pays et pour faciliter la solution des problèmes qui peuvent se présenter de temps à autre quant à l'accès aux marchés ou toute autre entrave aux échanges.

D) Autres recommandations

- 1) que les organisations industrielles canadiennes examinent les moyens d'instituer, dans des conditions convenables et mutuellement profitables, des contacts permanents ou particuliers avec les représentants d'organisations industrielles françaises dans leurs domaines respectifs.
- 2) considérant d'une part qu'en France, le Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.) a constitué depuis de nombreuses années un organisme spécial, le Comité Franc-Dollar, et qu'il existe à Paris une Chambre de Commerce France-Canada—considérant par ailleurs, que le C.N.P.F. a accepté de créer, à l'intérieur du Comité Franc-Dollar une commission (ou comité) spécialement chargée des relations entre les membres du C.N.P.F. et les hommes d'affaires canadiens—que les organisations professionnelles canadiennes nationales, et en particulier celles susceptibles de constituer des groupements destinés à entrer en relations

avec les groupements franco-canadiens existant déjà ou pouvant exister à l'avenir en France, examinent sous un angle favorable la possibilité de créer de tels groupements et de nouer de telles relations.

- 3) que l'intention exprimée par Monsieur Robert Bordaz, Commissaire Général de la Participation Française à l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal en 1967, d'organiser des réunions de groupes d'industriels français spécialisés avec leurs collègues canadiens soit exploitée de façon à ce que leurs contreparties canadiennes puissent tirer tout le parti possible de cette occasion exceptionnelle d'accroître leurs relations avec la France dans des secteurs présentant un intérêt tout particulier pour elles.
- 4) Afin de développer davantage les relations économiques entre la France et le Canada, que le gouvernement canadien étudie les moyens à sa disposition pour faciliter la réalisation des recommandations de la Mission;
- 5) Que les associations industrielles financières, professionnelles et autres organisations économiques au Canada s'interrogent sur les initiatives à prendre à cette même fin;
- 6) Que ce rapport soit porté à l'attention des gouvernements provinciaux, des autorités françaises et des institutions et associations commerciales appropriées au Canada et en France.
- 7) En soumettant ce rapport, les membres de la Mission tiennent à confirmer leur intérêt soutenu pour les autres tentatives de collaboration qui, espèrent-ils, découleront de la visite de la Mission en France et de ses recommandations.

La Mission désire exprimer sa reconnaissance envers le Conseil National du Patronat français (C.N.P.F.), le Comité Franc-Dollar et la Chambre de Commerce France-Canada pour leur offre visant à instituer des rouages pour la mise en oeuvre en France des diverses recommandations contenues dans le présent rapport.

La Mission est également reconnaissante envers le Centre National du Commerce Extérieur (C.N.C.E.) de son intention manifeste d'organiser des rencontres entre hommes d'affaires canadiens et français afin de donner suite à diverses conclusions et recommandations contenues dans le rapport.



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	: Liste des rencontres françaises	22
2	: Comment établir une entreprise canadienne en France	43
3	: Communiqué final de la Mission	52
4	: Extraits des allocutions prononcées le 6 juin par M. Charles de Chambrun et M. C. M. Drury	55
5	: Extraits des allocutions de clôture prononcées le 15 juin par M. C. M. Drury et M. Charles de Chambrun	59
6	: Conférences industrielles—Pavillon français à l'Expo 67.	64

LIST OF FRENCH CONTACTS

LISTE DES RENCONTRES FRANÇAISES

GOVERNMENT GOUVERNEMENT

Monsieur Georges POMPIDOU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
Paris 7e.

Monsieur Maurice COUVE DE MURVILLE
Ministre des Affaires Étrangères
37, quai d'Orsay
Paris 7e.

Monsieur Pierre MESSMER
Ministre des Armées
14, rue Saint Dominique
Paris 7e.

Monsieur Michel DEBRÉ
Ministre de l'Economie et des Finances
93, rue de Rivoli
Paris 1er.

Monsieur Edgar FAURE
Ministre de l'Agriculture
78, rue de Varenne
Paris 7e.

Monsieur Raymond MARCELLIN
Ministre de l'Industrie
101, rue de Grenelle
Paris 7e.

Monsieur Alain PEYREFITTE
Ministre Délégué chargé de la Recherche Scientifique
et des Questions Atomiques et Spatiales
15, quai Anatole France
Paris 7e.

Monsieur Charles de CHAMBRUN
Secrétaire d'État au Commerce Extérieur
41, quai Branly
Paris 7e.

Monsieur Henri COURBOT
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
27, avenue de Friedland
Paris 8e.

Monsieur COURSON DE LA VILLENEUVE
Ministère des Affaires Étrangères
quai d'Orsay
Paris 7e.

Monsieur CURIEN
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris
Centre National de la Recherche Scientifique
15, quai Anatole France
Paris 7e.

Monsieur J. P. DANNAUD
Directeur de la Coopération Culturelle et Technique
Secrétariat d'État chargé de la Coopération
20, rue Monsieur
Paris 7e.

Monsieur Bertrand GOLDSCHMIDT
Directeur des Relations Extérieures et Programmes
Commissariat à l'Énergie Atomique
24, quai Voltaire
Paris 7e.

Monsieur A. GRANDPIERRE
Président du Conseil de Direction du
Centre National du Commerce Extérieur
10, avenue d'Iéna,
Paris 16e.

Monsieur O. GUICHARD
Délégué Général à l'Aménagement du Territoire
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
Paris 7e.

Monsieur B. HOMMEY
Secrétaire Général du Centre National du Commerce Extérieur
10, avenue d'Iéna
Paris 16e.

Monsieur J. D. JURGENSEN
Ministre plénipotentiaire et Directeur d'Amérique
Ministère des Affaires Étrangères
37, quai d'Orsay
Paris 7e.

Monsieur P. LEMERLE
Chef du Service Économique du Plan
18, rue Martignac
Paris 7e.

Monsieur Pierre LAVERY
Conseiller
Ministère des Affaires Étrangères
37, quai d'Orsay
Paris 7e.

Monsieur MASCARD
Chef du Secteur des Etudes Financières de la Délégation
Générale au District de la Région de Paris
29, rue Barbet de Jouy
Paris 7e.

Monsieur A. MARECHAL
Délégué Général à la Recherche Scientifique & Technique
103, rue de l'Université
Paris 7e.

Monsieur O'GIL
Chef de la Division Pâtes et Papiers
Direction des Industries Diverses et Textiles
Ministère de l'Industrie
3, rue Barbet de Jouy
Paris 7e.

Monsieur Alexis PERON
Secrétaire Adjoint
Centre Nationale du Commerce Extérieur
10, avenue d'Iéna
Paris 16e.

Monsieur PICQUARD
Directeur du Secteur des Etudes Générales de la Délégation
Générale au District de la Région de Paris
29, rue Barbet de Jouy
Paris 7e.

Monsieur J. RIPERT
Commissaire Général Adjoint au Commissariat Général au Plan
de l'Équipement et de la Productivité
18, rue Martignac
Paris 7e. —Chairman of Committee on Economic Planning
—Président de la Commission du Plan

Monsieur A. P. ROUGE
Chargé de la Recherche Technique au Ministère de l'Industrie
97, rue de Grenelle
Paris 7e.

Monsieur H. ROUSSELLIER
Directeur Général du Centre National du Commerce Extérieur
10, avenue d'Inéa
Paris 16e.

Monsieur A. VALLS
Directeur des Relations Économiques Extérieures
41, quai Branly
Paris 7e. —Chairman of Committee on Commercial Exchanges
—Président de la Commission sur les Échanges Commerciaux

Monsieur A. VAN RUYMBEKE
Sous Directeur des Relations Économiques Extérieures
41, quai Branly
Paris 7e.

Monsieur VAUDEVILLE
Directeur du Cabinet de Monsieur PISANI
244, boulevard Saint-Germain
Paris 7e.

Monsieur P. VIOT
Chef du Service Régional du Plan
18, rue Martignac
Paris 7e.

Monsieur Philippe WACRENIER
Délégation Générale à la Recherche Scientifique et
Technique (Service du Plan)
15, quai Anatole France
Paris 7e.

Monsieur Wilfrid BAUMGARTNER
Ancien Ministre des Finances
Président de la Société Rhône Poulenc
21, rue Jean Goujon
Paris 8e. **President of Reception Committee**
Président du Comité d'Accueil

OTHER SECTORS

SECTEURS DIVERS

Monsieur ALLARD
Directeur Général
Institut de Recherche de la Sidérurgie
185 avenue Franklin Roosevelt
Paris 8e.

Monsieur ANGENIEUX
Directeur Général de la Société Angenieux
27 rue du Cherche Midi
Paris 6e.

Monsieur Jules ANTONINI
Secrétaire Général de la SNCF
88, rue Saint Lazare
Paris 8e.

Monsieur ARRIGHI
Ingénieur—Service des Etudes et Recherches
Électricité de France
12, place des États-Unis
Paris 16e.

Monsieur ARRIGHI DE CASANOVA
Directeur Général de la Chambre de Commerce de Paris
27 avenue Friedland
Paris 8e.

Monsieur R. AUBERT
Directeur Général Technique de la Compagnie Générale de
T.S.F.—C.S.F.
Parc de Rocquencourt
B.P. 2000
78—Versailles

Monsieur Léon BEAUSSART
Directeur Technique Adjoint
Nord Aviation
12 rue Béranger
92—Châtillon-sous-Bagneux

Monsieur Claude BENNO VALLIERES
Directeur Général—Dassault
78 quai Carnot
92—Saint-Cloud

Monsieur Robert BERNIERE
Rapporteur au Conseil Supérieur de l'Economie
Président du Conseil Français des Approvisionnements au Canada
Président de l'Union Française des Industries Exportatrices
154 boulevard Haussmann
Paris 8e.

Monsieur Jacques BERTHOUD
Directeur Général du Crédit Commercial de France
103 Champs Elysées
Paris 8e.

Monsieur BICARD
Directeur Adjoint à la Direction Générale
Compagnie Générale de T.S.F.—C.S.F.
Parc de Rocquencourt
B.P. 2000
78—Versailles

Monsieur Pierre BILLARD
Secrétaire Général des Fabricants
de Tissus de Roubaix-Tourcoing
3 rue de l'Hôtel de Ville
59—Roubaix

Monsieur A. de BOISSIEU

Groupe Schneider
32, Cours Albert 1er.
Paris 8e.

—President of the Chamber of
Commerce France-Canada
—Président de la Chambre de
Commerce France-Canada

Messieurs de BOISSIEU & GETENNE

Banque Rothschild
21 rue Laffitte
Paris 9e.

Monsieur de BONREPOS

Secrétaire Général de la
Société d'Etudes de l'Aérotrain
41 avenue R. Poincaré
Paris 16e.

Monsieur BOUCHACOURT

Directeur Général de la Société Commerciale
Acide Sulfurique
130, fg. Saint-Honoré
Paris 8e.

Professeur P. BOUCHET

Ecole Nationale d'Administration
56, rue des Sts-Pères
Paris 6e.

Monsieur l'Ambassadeur R. BOUSQUET

46, rue Fabert
Paris 7e.

Monsieur BRISSON

Président de
l'Association Nationale de la Meunerie Française
66, rue La Boétie
Paris 8e

Monsieur C. E. de BRUCE

Chef Adjoint—Service Exportation
Union Syndicale des Industries Aéronautiques et Spatiales
12, rue Béranger
92—Châtillon-Sous-Bagneux

Monsieur J. E. CADOUX
Société Natra
19, rue Roger Salengro
92—Issy-les-Moulineaux

Monsieur J. CAHEN-SALVADOR
Président de l'Union Syndicale des
Industries Aéronautiques et Spatiales
Président Directeur Général de Nord-Aviation
12, rue Béranger
92—Châtillon-Sous-Bagneux
—Chairman of Aeronautical Committee
—Président de la Commission de l'Aéronautique

Monsieur Pierre CARDIN
Directeur Général de la maison Cardin
118, rue du Faubourg St-Honoré
Paris 8e.

Monsieur CARON
Adjoint au Délégué Général
Syndicat Général des Fabricants d'Huiles et Tourteaux de France
10, rue de la Paix
Paris 1er.

Monsieur CAUDERON
Société SOFAMIE
40, rue d'Artois
Paris 8e.

Monsieur CAUVIN
Directeur Adjoint et Directeur Commercial du
Groupement "Systèmes Électroniques Radars" de la
Compagnie Française Thomson-Houston
173, boulevard Haussmann
Paris 8e.

Monsieur CERTEUX
Directeur Général Adjoint du Gaz de France et
Directeur du Service Financier
23, rue Philibert Delorme
Paris 17e.

Monsieur J. CHAINE
Directeur Général de la Banque Française du Commerce Extérieur
21, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur Marcel CHASSAGNE
Président Directeur Général
Société Matra
19, rue Roger Salengro
92—Issy-les-Moulineaux

Monsieur DAUJAT
Secrétaire Général de
l'Association Nationale pour le Développement et le
Perfectionnement de l'Emploi des Engrais
3, rue de Penthièvre
Paris 8e.

Monsieur DECROIX
Directeur Général
Société SOCEA
6, rue Piccini
Paris 16e.

Monsieur DELERIVE
Délégué Général
Union des Industries Textiles
10, rue d'Anjou
Paris 8e.

Monsieur Didier DELFOUR
Délégué Général de la Ville de Paris
Section Française de l'Exposition
30, avenue du Président Wilson
Paris 16e.

Monsieur DELATTRE
Directeur de la Compagnie Générale d'Électricité
54, rue La Boétie
Paris 8e.

Monsieur M. DEMONQUE
Président Directeur Général des Ciments Lafarge
28, rue E. Meunier
Paris 16e. —President elect of the Chamber of
 Commerce France-Canada
 —Président élu de la Chambre de Commerce
 France-Canada

Monsieur Pierre DREYFUS
Président Directeur Général
Régie Nationale des Automobiles Renault
10, avenue Emile Zola
Boulogne-Billancourt (92)

Monsieur DUPONT
Directeur des Ventes à l'Exportation des
Etablissements Merlin et Gerin
102, boulevard Malesherbes
Paris 17e.

Monsieur Raoul DUVAL
Directeur du Département Étranger de la
Banque Française pour le Commerce Extérieur
21, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur DOUFFIAGUES
Directeur Général de la Société Commerciale des
Potasses d'Alsace
11, avenue de Friedland
Paris 8e.

Monsieur C. EVAIN
Directeur des Relations Internationales du
Conseil National du Patronat Français
31, avenue Pierre 1er. de Serbie
Paris 16e.

Monsieur FOREL
Directeur
Compagnie Thomson-Houston
173, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur M. FOURNIER
Banque de l'Indochine
96, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur Guy de FRONDEVILLE
3, avenue Ruysdael
Paris 8e.

Monsieur F. GAVOTY
Directeur à la Direction de la Trésorerie et des Relations
Étrangères de la Banque Nationale pour le Commerce et
l'Industrie (Banque Nationale de Paris)
16, boulevard des Italiens
Paris 9e.

Monsieur GETENNE
Banque Rothschild
21, rue Laffitte
Paris 9e.

Monsieur Henri GILET
Président,
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
(Banque Nationale de Paris)
16, boulevard des Italiens
Paris 9e.

Monsieur M. GOMMA
Maison Jean Patou
7, rue St. Florentin
Paris 8e.

Monsieur GRANDVAL
Président
Messagerie de la Presse
111, rue Réaumur
Paris 2e.

Monsieur GROSPERRIN
Département de la Bourse, Sous-Directeur
Banque de Paris
3, rue d'Antin
Paris 2e.

Monsieur Hubert GUERIN
Ambassadeur
2 Square de l'Avenue du Bois
Paris 16ème.

Monsieur J. J. GUERLAIN
Président du Comité Franc Dollar
31, avenue Pierre 1er. de Serbie
Paris 16e.

Monsieur Roger GUIBERT
Directeur Général de la SNCF
88, rue Saint Lazare
Paris 8e.

Monsieur M. GUILBOT
Directeur—Union Syndicale des Industries Aéronautiques
et Spatiales
12, Rue Béranger
92—Châtillon-Sous-Bagneux

Monsieur GUILHAMON
Chef du Service de Production Technique et Nucléaire
Électricité de France
77, avenue R. Poincaré
Paris 16e.

Monsieur Alain de GUINSBURG
Banque Louis Horsch
20, rue de la Paix
Paris 2e.

Monsieur GULGONIS
Directeur Adjoint—Groupe Électronique
Compagnie Thomson-Houston
173, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur HANNOTIN
Directeur Général Adjoint de la Banque d'Indochine
96, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur HANNOTHIAUX
Contrôleur Général
Électricité de France
77, avenue R. Poincaré
Paris 16e.

Monsieur J. HEIM
Jacques Heim Couture
15, avenue Matignon
Paris 8e.

Monsieur R. HOTTINGUER
Président
Association Professionnelle des Banques
18, rue Lafayette
Paris 9e.

Monsieur Robert HUBERT
Directeur de la Fédération de la Bonneterie Française
10, rue d'Anjou
Paris 8e.

Monsieur P. HUET
Président
Association Technique pour l'Énergie Nucléaire
26, rue de Clichy
Paris 9e.

Monsieur P. HUVELIN
Président du Conseil National du Patronat Français
Président de la Société Kléber-Colombes
6, avenue Kléber
Paris 16e. —Chairman of Committee on Technological
Exchanges
—Président de la Commission sur les
Échanges Technologiques

Monsieur J. ISTEEL
Attaché à la Direction
Banque Rothschild
21, rue Lafitte
Paris 9e.

Monsieur JACQUES
Automobile Berliet
160, boulevard de Verdun
92—Courbevoie

Monsieur J. P. JAILLARD
Directeur
Société Bréguet
B.P. N° 17
78—Velizy-Villacoublay

Monsieur Louis JIUSTA
Directeur Général Sud-Aviation (Société Nationale de
Constructions Aéronautiques)
37, boulevard de Montmorency
Paris 16e.

Monsieur Pierre JOUVEN
Président Directeur Général
Sté. Pechiney St.Gobain
16, avenue Matignon
Paris 8e.

Monsieur KEC
Contrôleur Général
Gaz de France
23, rue Philibert Delorme
Paris 17e.

Monsieur J. LABAT
Administrateur
Crédit Foncier Franco-Canadien
18, avenue de l'Opéra
Paris 2e.

Général LADOUSSE
Directeur
Turbomecca
1, rue Beaujon
Paris 8e.

Monsieur LAMBERTON
Directeur des Services Centraux de Recherches
Société d'Electro-Chimie et d'Electro Métallurgie et des
Aciéries Électriques d'Ugine
10, rue du Général Foy
Paris 8e.

Monsieur E. LAMY
Président de la Banque de l'Union Parisienne
6 et 8, boulevard Haussmann,
Paris 9e. —Chairman of Banking Committee
—Président de la Commission des Banques

Monsieur P. LEDOUX
Directeur Général de la Banque pour le Commerce et l'Industrie
(Banque Nationale de Paris)
2 à 18, Boulevard des Italiens
Paris 9e.

Monsieur LEHMANN
Directeur Scientifique
Compagnie Générale d'Électricité
54, rue La Boétie
Paris 8e.

Monsieur J. M. LEVEQUE
Administrateur
Directeur du Crédit Commercial de France
103, Champs Elysées
Paris 8e.

Monsieur Jean LEVIS
Banque Lazard
5, rue Pillet Will
Paris 9e.

Monsieur P. de LIEVEN
Directeur des Services de l'Exportation de la
Société Alsthom
38, avenue Kléber
Paris 16e.

Monsieur G. LLEWELLYN
Directeur Général Adjoint du
Comptoir National d'Escompte de Paris
(Banque Nationale de Paris)
13, rue Bergère
Paris, 9e.

Monsieur J. C. LOFFICIER
Vice-Président
Ciments Lafarge
28, rue Emile Menier
Paris 16e.

Monsieur Claude LONGUEPIN
Société COFACE
5, rue Alfred de Vigny
Paris 8e.

Monsieur MAIRE
Directeur des Recherches
Société Péchiney
23, rue de Balzac
Paris 8e.

Monsieur MARCILLE
Délégué Général
Association Professionnelle des Banques
18, rue Lafayette
Paris 9e.

Monsieur MARNOZ
Directeur de la Branche Industrielle, Électronique
Société Jeumont-Schneider
32, cours Albert 1er.
Paris 8e.

Monsieur Raoul MEYER
Président Directeur Général des
Galeries Lafayette
29, rue de la Chaussée d'Antin
Paris 9e.

Monsieur Olivier MICHEL
Banque Seligmann
45, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur E. MONICK
Président d'Honneur de la Banque de Paris et des Pays Bas
3, rue d'Antin
Paris 8e.

Madame M. MONTAGU
Secrétaire Général du Comité Franc Dollar
31, avenue Pierre 1er. de Serbie
Paris 16e.

Monsieur MORANE
Président des Problèmes Régionaux du
Conseil National du Patronat Français
31, avenue Pierre 1er. de Serbie
Paris 8e.

Monsieur P. OLMER
Directeur du Laboratoire Central des Industries Électroniques
32, avenue du Général Leclerc
92—Fontenay

Monsieur J. OUDIETTE
Directeur de la Banque Nationale pour le Commerce et
l'Industrie (Banque Nationale de Paris)
16, boulevard des Italiens
Paris 9e.

Monsieur J. PARENT
Directeur des Relations Étrangères au Comptoir National
d'Escompte de Paris (Banque Nationale de Paris)
14, rue Bergère
Paris 9e.

Le Professeur PAUL
Directeur Scientifique
Société Rhône-Poulenc
21, rue Jean Goujon
Paris 8e.

Jean PATOU COUTURIER
(Monsieur Max Ferrand)
7, rue St. Florentin
Paris 8e.

Monsieur D. PEROU
P. Cardin Haute Couture
119, Faubourg Saint Honoré
Paris 8e.

Monsieur D. PETIT
Secrétaire Général de la Chambre Syndicale des
Agents de Change
4, place de la Bourse
Paris 2e.

Monsieur PIGANIOL
Ancien Délégué Général à la Recherche Scientifique
Conseiller Scientifique
Compagnie Saint-Gobain
63, rue de Villiers
92—Neuilly

Monsieur PILLIARD
Administrateur Directeur Général
La Radiotechnique
51, rue Carnot
92—Suresnes

Monsieur François PONCET
Fondé de Pouvoir
Banque de Paris
3, rue d'Antin
Paris 9e.

Monsieur PONTY
Directeur Adjoint à la Direction des Affaires Internationales
Compagnie Générale de T.S.F.—C.S.F.
Parc de Rocquencourt
B.P. 2000
78—Versailles

Monsieur PRANAL
Président Directeur Général de la
Société Rhodiacéta
21, rue Jean Goujon
Paris 8e.

Monsieur Robert RANC
Comité Central de la Laine
12, rue d'Anjou
Paris 8e.

Baron L. REVON
Compagnie générale de télégraphie sans fil
7, rue de Madrid
Paris 8e.

Monsieur J. REYRE
Président Directeur Général de la Société d'Investissements
de Paris et des Pays-Bas
3, rue d'Antin
Paris 2e.

Monsieur RICHARD
Directeur de la Société Générale
29, boulevard Haussmann
Paris 9e.

Monsieur RIVET
Secrétaire Général de la Fédération Nationale des
Industries Électroniques
16, rue de Presles
Paris 15e.

Monsieur J. de ROQUEFEUIL
Directeur Adjoint à l'Administration Centrale
Crédit Commercial de France
103, Champs Elysées
Paris 8e.

Monsieur Ambroise ROUX
Directeur Général de la Compagnie Générale d'Électricité
54, rue La Boétie
Paris 8e.

Monsieur J. SALTES
Président Directeur Général du Crédit National
45, rue Saint-Dominique
Paris 7e.

Monsieur A. SCHWOB
Directeur Général de l'Association Nationale de la
Recherche Technique
44, rue Copernic
Paris 16e.

Monsieur René SERGENT
Vice-Président Délégué du Syndicat Général de la Construction
Électrique
11, rue Hamelin —Chairman of Committee on Electronics
Paris 16e. and Heavy Electrical Equipment
—Président de la Commission Électronique
et Gros Matériel Électrique

Monsieur P. de la TAILLE
Comité Central de la Laine
12, rue d'Anjou
Paris 8e.

Monsieur A. TARBES
Monsieur Jean Patou
7, rue Saint Florentin
Paris 8e.

Monsieur Paul TOULEMONDE
Directeur de UTINOR
310, boulevard Gambetta
59—Tourcoing

Monsieur VERKHOSKY
Directeur de la Société Commerciale de Molybdène et de
Ferro-Chrome
11, rue Portalis
Paris 8e.

Monsieur Georges VILLIERS
Ancien Président du Conseil National du Patronat Français
Président de la Commission des Relations Économiques
Internationales du C.N.P.F.
31, avenue Pierre 1er. de Serbie
Paris 16e.

Monsieur Jean VINANT
Délégué Général de la
Chambre de Commerce France-Canada
9-11, avenue F.D. Roosevelt
Paris 8e.

Monsieur VODAR
Directeur du Laboratoire des Hautes Pressions à Bellevue
14, rue Aristide Briand
Meudon-Bellevue (92)

Monsieur A. WEBER
Directeur Délégué de la Société Alsthom
38, avenue Kléber
Paris 16e.

VISIT TO THE LOIRE VALLEY
VISITE DU VAL DE LOIRE

Monsieur AUDY
Directeur de la Région de l'Équipement Nucléaire n° 1
Centrale Nucléaire de Chinon
37—Chinon

Monsieur Clément BOUSSARD
Sous-Préfet
Sous-Préfecture
33, rue Beaurepaire
49—Saumur

Monsieur Marc DESACHE
Président du Conseil Général de l'Indre et Loire
10, avenue d'Iéna
Paris 8e.

Monsieur GUILHAMON
Chef du Service de Production Technique et Nucléaire, E.D.F.
Centrale Nucléaire de Chinon
37—Chinon

Monsieur HANNOTHIAUX
Contrôleur Général de l'E.D.F.
Centrale Nucléaire de Chinon
37—Chinon

Monsieur René JANNIN
Préfet du Maine et Loire
Préfecture
Mail de la Préfecture
49—Angers

Monsieur André NICOLAS
Sous-Préfet
Sous-Préfecture
1, rue Philippe de Commines
37—Chinon

Monsieur Louis PETRE
Maire de Blois
Mairie
41—Blois

Monsieur Jean ROYER
Maire de la Ville de Tours
Mairie de Tours
Place Saint Jean
37—Tours

Monsieur René Georges THOMAS
Préfet de l'Indre et Loire
Préfecture
Place de la Préfecture
37—Tours

Monsieur Jean TURC
Maire d'Angers
Mairie
20, boulevard Bessonneau
49—Angers

Monsieur VITALIS-CROS
Préfet du Loir et Cher
Préfecture
Place de la République
41—Blois

VISIT TO THE RANCE TIDAL POWER PLANT
VISITE DE L'USINE MARÉE MOTRICE DE LA RANGE

Monsieur CAILLEZ
Contrôleur Général
Usine Marée Motrice de la Rance
E.D.F. (Électricité de France)
21, rue Boissière
Paris 16e.

Monsieur MAUBOUSSIN
Directeur de la Région d'Équipement Hydraulique
Marée-Motrice
E.D.F. (Électricité de France)
21, rue Boissières
Paris 16e.



COMMENT ÉTABLIR UNE ENTREPRISE CANADIENNE EN FRANCE

I—Choix du genre d'entreprise

Les sociétés canadiennes désireuses de s'établir en France ont le choix entre deux genres d'organisation:

Une succursale ou une filiale d'une société canadienne, ou

Une société française.

Conformément à la loi française, la nationalité de la société est déterminée par le pays où se trouve son siège social, quelle que soit la nationalité de ses actionnaires ou de ses associés.

Règles régissant l'établissement et l'exploitation de sociétés étrangères en France

Sauf pour ce qui est du contrôle du change visant les investissements de capitaux (voir ci-dessous FORMALITÉS À SUIVRE À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS), il ne faut aucune autorisation spéciale pour établir une société étrangère en France.

Toute société canadienne organisée valablement en conformité des lois en vigueur au Canada est donc autorisée à exploiter librement une entreprise en France, à effectuer toutes les transactions conformes à ses objectifs, à exercer les mêmes droits de propriété et autres que les sociétés françaises et à intenter des poursuites devant les tribunaux français.

L'établissement d'une société étrangère qui a l'intention de faire des affaires en France est régie par les lois du pays où la société a tout d'abord été formée. Par exemple les sociétés étrangères ne sont pas assujetties en matière de publicité aux exigences auxquelles sont soumises les sociétés françaises. De même, les membres de la direction des sociétés étrangères ne sont pas assujettis en cas de faillite aux peines et à la déchéance imposées aux directeurs ou aux gérants des sociétés françaises.

Cependant, les sociétés étrangères doivent, dans l'exécution de leurs fonctions commerciales et de leurs transactions, et pour autant qu'elles se font en territoire français, se conformer aux lois françaises applicables. Cette condition vise tout particulièrement les biens immeubles, les impôts, les formalités juridiques, les règlements de police et de sécurité, l'inscription au Registre du Commerce et l'émission, la mise sur le marché et la vente d'actions.

Toute société canadienne désireuse de s'établir en France peut démontrer son existence juridique en présentant l'acte constitutif et autres documents requis par la loi et les règlements du Canada de même qu'un certificat de coutume. Ce document, rédigé par un avocat, atteste que la société étrangère s'est conformée à toutes les lois et tous les règlements pertinents relativement à son inscription dans l'État où elle est constituée.

Règles régissant l'établissement et l'exploitation des sociétés françaises

Toutes les sociétés françaises doivent être constituées selon l'une des trois formes d'organisation prévues par la loi française:

- A. Sociétés de personnes
- B. Sociétés de capitaux

C. Sociétés à responsabilité limitée

Selon les objets de l'entreprise, son envergure, le nombre de ses associés etc. . . . une société peut être constituée dans l'une de ces trois catégories. Certaines de ces formes d'organisation ressemblent étroitement aux formes d'organisation des sociétés américaines.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'obtenir au préalable une autorisation pour établir une entreprise commerciale en France, l'organisation et le statut juridique de la société sont assujettis, conformément aux lois françaises, aux formalités ci-après:

1. Agrément de l'acte constitutif de la société.
2. Dépôt de certaines dispositions de l'acte constitutif auprès du greffier du tribunal de commerce, publication dans un bulletin officiel du nom de la société et de la durée de son engagement, de l'adresse du siège social, montant du capital social, des noms des personnes dirigeant les affaires de la société et du degré de responsabilité financière (limitée ou non limitée).
3. Inscription du nom de la société au Registre du commerce.
4. Maintien d'un journal et d'un livre d'inventaires (livres de commerce.)
5. Obtention d'une carte d'identité de commerçant étranger pour tous les ressortissants de pays étrangers agissant dans l'une ou l'autre des capacités ci-dessous (voir plus loin Formalités à suivre à l'égard des investissements):

Associé

Associé commandité dans une société en commandite
Président directeur général d'une société anonyme
Gérant d'une société à responsabilité limitée
Directeur de la succursale ou de l'agence d'une société.

Sociétés de personnes

Une société de personnes ou société en nom collectif.

Ce genre de société ressemble de près à la société américaine. Chaque associé est conjointement et solidairement responsable de tous les engagements de la société et chaque associé est aussi responsable des engagements de la société jusqu'à concurrence de tous ses biens personnels. Seuls les noms des associés peuvent faire partie du nom de la société. A moins qu'il en soit stipulé autrement dans les articles de coassociation, tous les associés sont liés par les transactions effectuées par l'un d'entre eux au nom de la société.

Cependant, contrairement à la société de personnes en Amérique, la société en nom collectif est une entité juridique distincte, comme une société anonyme. Elle peut intenter des poursuites et être l'objet de poursuites sous son nom.

Société en commandite simple

Cette forme d'organisation ressemble étroitement à la société en commandite simple que l'on trouve en Amérique. Elle est formée d'un ou de plusieurs associés en nom ou commandités et d'un ou de plusieurs commanditaires.

Conformément à cette forme d'organisation, les commanditaires ne sont tenus que jusqu'à concurrence de leur apport à la société. Les noms de ces associés ne peuvent faire partie du nom de la société et ces associés ne peuvent participer à la gestion de l'entreprise.

Dans la société de personnes comme dans la société en commandite simple, les affaires de l'entreprise sont administrées par un gérant. D'habitude, le gérant est choisi parmi les associés, mais il est possible qu'il ne le soit pas. Ses pouvoirs sont assez étendus à moins qu'ils soient restreints de façon précise par les articles de la coassociation. Lorsque les articles prévoient que le gérant doit être l'un des associés, les pouvoirs de celui-là sont d'ordinaire définis dans le même document. Ces pouvoirs ne peuvent lui être retirés pendant la durée de l'engagement, à moins qu'il ne survienne des circonstances exceptionnelles (maladie, incapacité, gestion frauduleuse), et ils ne peuvent être modifiés sans son consentement. En outre, le gérant ne peut démissionner inopportunément, ou sans donner un préavis approprié.

Société de capitaux

Société en commandite par actions

Ce genre de société est semblable à la société en commandite simple en ce que la direction est confiée à l'un des associés. Ses pouvoirs, droits et fonctions sont semblables dans les deux modes d'organisation. La principale différence vient du fait que le capital apporté par les commanditaires dans la société en commandite simple est divisé en parts d'intérêt et que dans la société en commandite par actions, il est divisé en actions.

Contrairement au droit de l'associé dans la société en commandite simple, qui ne peut être cédé sans le consentement des autres associés, les actions sont librement cessibles. Elles peuvent être émises au porteur ou être nominatives mais doivent demeurer nominatives jusqu'à ce qu'elles soient entièrement payées.

Lors de l'assemblée générale, les actionnaires élisent un Conseil de Surveillance formé de trois membres. Lorsque la société est organisée, les administrateurs ont le devoir de s'assurer de la validité du mode d'organisation et de la valeur de toutes les contributions en espèces. Au cours de la durée de la société, le conseil d'administration surveille la façon dont le gérant dirige les affaires de la société.

Société anonyme

Contrairement aux sociétés en commandite par actions, qui sont très rares en France, les sociétés anonymes, autre forme d'entreprise par actions, sont nombreuses. Les grandes entreprises qui ont besoin de capitaux considérables utilisent toujours ce mode d'organisation, mais il convient également aux entreprises moyennes. La Société anonyme est l'homologue français de la société constituée (Corporation) d'Amérique.

La société anonyme ne peut être constituée par moins de sept associés ou actionnaires. La responsabilité maximum des actionnaires est limitée à leur apport et il n'est pas nécessaire que leurs noms soient compris dans le nom de la société qui a d'ordinaire un caractère impersonnel. Cependant les mots "société anonyme" de même qu'une indication du capital de la société doivent paraître sur les documents et pièces de la société.

Pour que la société soit constituée, la totalité du capital doit être intégralement souscrite et au moins un quart doit en être effectivement versé.

Lors de la réunion des actionnaires en une assemblée constitutive, ceux-ci doivent s'assurer que le capital a été souscrit et que le paiement partiel des actions a été effectué. Ils doivent également vérifier la valeur de tous les apports en espèces. En outre, à cette assemblée initiale, ils doivent élire le premier Conseil d'administration formé d'au moins trois et de pas plus de douze administrateurs.

Les actionnaires doivent tenir une assemblée générale par année. Au cours de cette assemblée ils approuvent les comptes de l'exercice écoulé, élisent les administrateurs dont le mandat a pris fin (le mandat est d'au moins six ans) et étudient toutes les questions soumises à l'assemblée par le Conseil d'administration. L'assemblée annuelle nomme également des commissaires aux comptes pour une période de trois ans. Ils sont choisis en dehors du personnel de direction de la société et ils ont pour fonction de vérifier, avant l'assemblée annuelle, tous les comptes et toutes les transactions soumis par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires et de présenter à ces derniers un rapport succinct de leurs vérifications de même que toutes les remarques afférentes.

Des assemblées extraordinaires des actionnaires peuvent aussi être convoquées en tout temps, d'habitude par le Conseil d'administration, pour étudier des questions d'importance particulière pour la société, par exemple l'augmentation ou la diminution du capital-actions, la dissolution de la société avant l'expiration de la période fixée dans l'acte constitutif, la prolongation de la durée de la société, et toutes modifications à l'acte constitutif.

Entre les réunions régulières ou spéciales des actionnaires, l'administration générale de la société relève du Conseil d'administration qui se réunit périodiquement et du président du Conseil lui-même.

Le président du Conseil qui porte le titre de président directeur général possède l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour s'occuper de l'administration générale de la société. L'étendue de ses pouvoirs est déterminée par le Conseil d'administration qui lui délègue d'ordinaire tous les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu de l'acte constitutif.

Le président du Conseil d'administration est chargé de gérer les affaires de la société. Il est frappé de déchéance en cas de faillite. La loi lui interdit de partager son autorité avec une autre personne et il exerce des pouvoirs plus importants sur la société que le gérant de toute autre forme d'entreprise commerciale.

Société à responsabilité limitée

Ce genre de société doit faire l'objet d'une étude distincte: bien qu'elle diffère considérablement de toutes les autres formes d'organisation mentionnées ci-dessus, elle possède plusieurs aspects en commun avec quelques-unes d'entre elles.

Deux ou plusieurs associés peuvent former une société à responsabilité limitée. Elle est administrée soit conjointement par les associés, soit par l'un d'eux ou par une personne de l'extérieur choisie pour assumer les fonctions d'agent.

La responsabilité des associés est limitée à leur apport dans l'entreprise. Cependant, les actions correspondant à cet apport ne prennent pas la forme d'un certificat et elles doivent être payées intégralement au moment de l'organisation de la société.

Le nom de la société, qui peut renfermer les noms des associés ou pas, doit être suivi sur tous les documents et les pièces de la société de la mention "société à responsabilité limitée" de même que d'une indication du capital de la société qui ne doit pas être inférieur à 10,000 francs.

Les pouvoirs du gérant ou des gérants sont déterminés soit par l'acte constitutif de la société ou lors de l'assemblée des actionnaires après la formation de l'entreprise. Les actionnaires surveillent l'administration de la société. S'il y a plus de 20 associés ou actionnaires, cette surveillance est déléguée à un Conseil de surveillance composé de trois membres choisis parmi eux. Ensemble, les actionnaires peuvent modifier l'acte constitutif de la société selon qu'ils le jugent à propos.

La loi précise que vis-à-vis les tierces parties, le gérant d'une société à responsabilité limitée possède toute l'autorité voulue pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Les sociétés à responsabilité limitée ressemblent aux "sociétés privées" établies conformément au droit anglais. Il est plus facile de les organiser que d'organiser les sociétés anonymes et le règlement qui les régit est moins sévère que le règlement visant les sociétés anonymes. Contrairement à la responsabilité des membres des sociétés de personnes et des sociétés en commandite simple, celle des associés d'une société à responsabilité limitée ne s'étend pas à tous leurs biens personnels. Ce genre de sociétés convient parfaitement aux entreprises commerciales moyennes.

Il y a également lieu de noter que conformément à la loi française, les entreprises commerciales sont autorisées à modifier leur formule d'organisation juridique au cours de leur engagement.

II—Formalités à suivre à l'égard des investissements

Tous les étrangers qui détiennent des francs français peuvent, quel que soit le pays où ils résident, obtenir automatiquement des autorités françaises l'équivalent en devises étrangères (y compris le dollar) de leurs francs, au cours officiel du change.

Cette clause s'applique aux francs acquis grâce à la vente de biens et de services en France de même que par le retrait des placements en France, quels que soient la date et le mode de formation de ces placements. Les revenus dérivés des placements sont librement transmissibles sans aucune limite.

Règles régissant les investissements en France

La convertibilité ne signifie pas que tous les investissements peuvent être effectués librement et, à l'heure actuelle, un nombre restreint de transactions sont assujetties à une autorisation.

- a) D'une façon générale les placements ci-après peuvent être considérés comme pouvant être effectués sans autorisation pourvu qu'ils comportent une contribution en devises étrangères:

—l'acquisition de biens immobiliers pourvu que la transaction s'effectue par l'intermédiaire d'un notaire ¹

¹ "Notaire"

Dans les pays régis par le droit anglo-saxon les services des notaires sont surtout mis à la disposition du public en vue de la certification d'une signature ou d'un document (notaire public). En France, comme dans la plupart des pays régis par le droit romain, la fonction du notaire ressemble davantage à celle de l'homme de loi connu dans les pays anglo-saxons comme avocat

- achat de valeurs françaises et souscription aux valeurs françaises qui sont officiellement inscrites aux Bourses des Valeurs en France;
- prêts satisfaisant à certaines exigences relatives au taux d'intérêt (pourcentage), à l'échéance (ne dépassant pas deux ans), et au montant (1 million de francs au maximum).

Une ordonnance d'exécution dont il y a lieu de tenir compte et qui a été publiée sous le numéro 669 (Instruction 772 de 21 janvier 1959, de l'Office des changes à l'intention des "intermédiaires agréés" ² autorise aujourd'hui les acheteurs étrangers de valeurs françaises à sortir de France les certificats qui représentent ces valeurs.

- b) Il faut une autorisation à l'égard de la plupart des placements directs, c'est-à-dire lorsque le capitaliste a l'intention de s'engager directement dans la production soit en devenant membre d'une société française en voie d'expansion, soit en établissant lui-même une nouvelle société.

Sont tout particulièrement assujettis à l'autorisation:

- (1) Les prêts qui ne répondent pas aux exigences mentionnées au paragraphe a) ci-dessus,
 - (2) L'acquisition d'actions d'une société—Toutes les acquisitions de valeurs, achetées ou souscrites, qui ne sont pas inscrites à la Bourse des valeurs en France,
 - (3) Acquisition d'une entreprise existante,
 - (4) Cession d'une licence pour l'exploitation d'un brevet
 - (5) Contribution à l'outillage d'une usine,
 - (6) Établissement d'une nouvelle société ou d'une filiale.
- c) La décision prise par les autorités repose avant tout sur l'utilité pour l'économie française des placements en cause. Les autorités s'assurent en même temps que la réglementation en matière de contrôle des changes est respectée.
- d) Il n'y a pas de limite au pourcentage des capitaux de la société que peuvent détenir les capitalistes étrangers.

Les seules limites à l'établissement d'une nouvelle entreprise administrée par le capitaliste ou ses représentants sont indiquées dans le règlement visant les domaines d'activité d'une nature spéciale, comme la prospection minière, l'exploitation minière, les armes et explosifs, les produits pharmaceutiques.

général ou avocat-conseil. Le notaire est aussi par tradition, un "Officier Ministériel" qui a pour fonction de légaliser les conventions signées par des particuliers et des entreprises commerciales.

Le notaire joue donc un double rôle: celui de rédacteur des conventions et ententes et de conseillers auprès de ses clients. La loi exige presque toujours que les sociétés commerciales aient recours aux services d'un notaire lors de leur fondation, à toutes les étapes de leur vie juridique et lors de leur dissolution. Le notaire remplit donc une fonction indispensable dans les divers domaines de l'activité commerciale des pays régis par le droit romain.

C'est pourquoi afin de s'assurer de la compétence et de l'intégrité du notaire, la loi française a réglementé la profession et a adopté des règles rigoureuses concernant son exercice. Par conséquent, les notaires sont tous nommés par le gouvernement qui s'assure tout d'abord qu'ils répondent à toutes les exigences de la loi.

2 Les "intermédiaires agréés" sont les institutions financières (d'habitude les banques) qui ont reçu du ministère des Finances l'autorisation de s'occuper directement d'une grande variété de transactions comportant des devises étrangères.

e) Relativement à tous les placements établis légalement (avec ou sans autorisation, selon les exigences en vigueur), tous les capitalistes non résidents ont droit sans restriction:

- (1) de transférer les revenus provenant de ces placements, tels que les dividendes, l'intérêt ou les redevances, et
- (2) de rapatrier les revenus provenant du retrait du placement, y compris les bénéfices sur les capitaux.

Procédure à suivre pour les Demandes d'autorisation

La demande doit être déposée auprès du ministère des Finances afin qu'il l'approuve. Les documents relatifs à la demande doivent être soumis en neuf exemplaires à la Direction des Finances Extérieures (Direction du Trésor, règlements avec l'étranger, Bureau E A 42, rue de Clichy, Paris 9^e).

Étant donné la possibilité que certains aspects précis du projet doivent faire l'objet de discussions avec les autorités françaises, nous recommandons aux capitalistes étrangers qui ne résident pas en France de retenir les services d'un représentant local (banque, conseiller, etc.). Ce représentant sera en mesure de suivre les formalités, de répondre sans délai à toutes les demandes de renseignements supplémentaires et de négocier toute entente que les autorités pourraient exiger.

La demande déposée auprès du ministère des Finances doit renfermer toutes les données afférentes nécessaires à l'étude de l'investissement projeté du point de vue des avantages qu'il présente pour l'économie française en général.

Carte de Commerçant

Tout étranger qui effectue une activité commerciale ou industrielle en France doit obtenir une Carte de commerçant.

La Carte de commerçant est exigée en raison des considérations intérieures d'ordre juridique. Elle s'applique à tous les ressortissants étrangers qui:

- assument la direction d'une succursale ou d'une agence d'une société dont le siège social est situé à l'étranger;
- agissent personnellement en tant que représentants de cette société étrangère même s'ils le font sans posséder de bureau spécial;
- sont des associés responsables jusqu'à pleine concurrence de leurs biens personnels (société de personnes);
- assument la fonction de gérant d'une société à responsabilité limitée.

La Carte de commerçant est également exigée des ressortissants étrangers qui tout en ne résidant pas en France détiennent les postes ci-après:

- président directeur général d'une société faisant affaires en France;
- président d'une société étrangère dont la succursale ou l'agence en France est dirigée par un ressortissant français.

Règle générale, les Cartes de commerçant ne sont délivrées qu'aux détenteurs d'une Carte de séjour laquelle est accordée libéralement; elles peuvent cependant être délivrées à des ressortissants étrangers qui n'ont jamais fait de séjour en France.

Lorsqu'une autorisation d'investissement délivrée par le ministère des Finances est exigée, cette autorisation n'entraîne pas automatiquement la délivrance de la Carte de commerçant nécessaire pour effectuer l'investissement. Cependant, sous réserve d'une enquête sur la moralité des requérants, les Cartes de commerçant sont obtenues sans difficulté.

Toute personne désireuse d'obtenir une Carte de commerçant doit:

- 1) remplir un questionnaire spécial;
- 2) fournir une preuve qu'elle a un casier judiciaire vierge et n'a jamais fait faillite;
- 3) présenter l'acte constitutif de la société que l'on désire établir en France ou de la société-mère établissant une succursale en France, de même qu'un exemplaire des directives selon lesquelles elle est nommée président de la société française ou chef de la succursale française;
- 4) fournir, s'il y a lieu, une photocopie de l'autorisation d'investissement accordée par le ministère des Finances.

Les personnes résidant en France doivent adresser leur demande à la Préfecture du "Département"³ où l'établissement principal du requérant est situé.

Les personnes résidant à l'étranger doivent adresser leur demande au Consulat français le plus rapproché de leur lieu de résidence.

Il faut environ deux ou trois mois pour obtenir la Carte de commerçant.

Afin de faciliter les placements étrangers, le Gouvernement français a établi des formalités "d'urgence", selon lesquelles une Carte de commerçant temporaire est délivrée aux hommes d'affaires étrangers qui n'ont pas reçu leur Carte de commerçant ordinaire au moment où leur placement est autorisé.

Dans ces cas, la Carte de commerçant temporaire s'obtient en adressant une demande accompagnée de l'autorisation de placement du ministère des Finances, à l'organisme ci-après:

Ministère de l'Industrie
Direction de la propriété industrielle
68, rue de Bellechasse
PARIS 7^e.
téléphone: Littré 44-30

pour les cartes délivrées aux fabricants.

Quant aux cartes délivrées aux grossistes ou aux détaillants, elles s'obtiennent du

Ministère de l'Économie et des Finances
Direction générale du Commerce Extérieur et des Prix
41 quai Branly, PARIS 7^e.

Conformément à cette méthode de procédé, la Carte de commerçant temporaire est délivrée dans un délai de quelques jours.

³ Le "Département" est une division territoriale. La France métropolitaine est divisée en 90 départements, dont chacun est gouverné par un préfet et un Conseil général élu. La division du pays en départements ressemble quelque peu, tant au point de vue territorial qu'au point de vue gouvernemental, à la division d'une province canadienne en comtés.

Carte de séjour

Tous les ressortissants étrangers désireux de résider en France doivent s'adresser au plus proche Consulat français pour obtenir un visa d'établissement.

Si le requérant a l'intention de s'engager dans une entreprise commerciale qui est assujettie au règlement ou à une autorisation préalable, le visa ne peut être délivré que lorsque l'autorisation est reçue de ministère approprié ayant compétence sur l'occupation projetée:

- 1) Dans le cas d'une activité industrielle, commerciale ou artisanale, l'autorisation est délivrée par le Ministre de l'Industrie;
- 2) Dans le cas des salariés, le contrat d'emploi doit être approuvé par le ministère du Travail;
- 3) Dans le cas d'une activité ressortissant de l'agriculture ou des forêts, l'autorisation est délivrée par le ministère de l'Agriculture.

Dès l'arrivée en France, tous les ressortissants étrangers de plus de 16 ans qui ont obtenu un visa d'établissement doivent immédiatement demander une carte de séjour. La demande est adressée au Commissaire de police, ou au maire, de la commune où le ressortissant étranger établit sa résidence. Les Cartes de séjour sont délivrées par la Préfecture du Département et se répartissent en trois catégories:

- 1—La Carte de séjour temporaire, délivrée à tous les ressortissants étrangers qui n'ont jamais résidé en France antérieurement de même qu'à toutes les personnes qui ont l'intention d'y résider pour une période de temps limitée et aux étudiants.

La carte temporaire est valide pendant un an et est d'habitude accordée pour deux périodes consécutives de 6 mois.

- 2—La Carte de résident ordinaire, délivrée aux ressortissants étrangers qui résident en France pour une période de temps prolongée et qui peuvent démontrer qu'ils ont une occupation régulière avec un revenu suffisant. Cette carte est valide pour une période de 3 ans.

- 3—La Carte de résident privilégié, délivrée aux ressortissants étrangers qui résident en France d'une façon permanente, pourvu:

—qu'ils aient résidé en territoire français sans interruption pendant une période d'au moins 3 ans, et

—qu'ils aient eu moins de 35 ans lorsqu'ils sont arrivés en France.

La Carte de résident privilégié est valide pour dix ans et est renouvelée automatiquement à moins que le détenteur soit privé de ce statut par une décision du Ministre de l'Intérieur ⁴.

Après dix ans de séjour comme résident privilégié, tout détenteur de cette carte est autorisé sans condition à s'engager dans toute occupation de son choix dans toute partie du territoire français. Il lui suffit d'en faire la demande.

⁴ En France, le ministère de l'Intérieur s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité intérieure du pays.

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA MISSION

Paris, le 15 juin 1966.

M. Charles de Chambrun, Secrétaire d'État au Commerce Extérieur, a reçu le Ministre Canadien de l'Industrie, M. C. M. Drury, Son Excellence l'Ambassadeur du Canada en France et les membres de la Mission Économique Canadienne, lors d'une cérémonie officielle qui s'est tenue aujourd'hui au Centre National du Commerce Extérieur, et qui marquait la fin de la visite de douze jours de cette Mission en France.

La Mission, arrivée en France le 4 juin, comprenait M. J. C. Cantin, Secrétaire Parlementaire du Ministère du Commerce Canadien, des fonctionnaires du Gouvernement Fédéral et des organismes d'état canadiens, et des dirigeants de grandes sociétés industrielles, financières et autres, représentant les différentes régions du Canada. Les membres de la Mission ont eu une série d'entretiens avec les Autorités gouvernementales et avec les principales organisations françaises de l'industrie, de la finance et des affaires.

L'objet de cette Mission était de déterminer ce qui pourrait être fait pour encourager un développement plus large des échanges techniques entre les industries canadiennes et françaises, et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'investissements dans le but d'accroître les relations commerciales et économiques entre les deux pays. C'était la première fois qu'une Mission Économique se situant à un niveau aussi élevé était envoyée du Canada en France, et cette visite était la conséquence de la décision prise conjointement en 1964 par le Président de la République Française et le Premier Ministre du Canada de poursuivre le développement des relations entre les deux pays tant dans le domaine économique que dans les autres domaines d'intérêt commun.

Le Chef de la Mission, l'Honorable C. M. Drury, s'est entretenu des objectifs de la Mission avec le Premier Ministre, M. Georges Pompidou, et a eu des entretiens avec les Ministres français responsables des Finances, des Affaires Étrangères, du Commerce, des Forces Armées, de l'Industrie et de la Recherche Scientifique.

Le programme de la Mission, organisé par les Autorités françaises, comportait, outre les contacts avec les milieux financiers, de nombreuses visites industrielles dans la région parisienne, ainsi que des visites à l'usine marémotrice de la Rance, en Bretagne, et à la Centrale Nucléaire d'Avoine-Chinon, dans la vallée de la Loire. Les industriels canadiens ont rencontré des dirigeants français de sociétés opérant dans les domaines suivants: aéronautique et industries spatiales, électronique, industries minières, métallurgie, construction, engrais chimiques, énergie électrique, transports, industries textiles, meunerie, raffineries de pétrole, pâtes et papiers et éditions. Les membres de la Mission ont discuté des problèmes d'intérêt scientifique, technique et économique avec les services et organismes gouvernementaux compétents, y compris le Commissariat Général au Plan et la Délégation Générale à l'Aménagement du Territoire.

"La Mission", a dit M. Drury, "est très satisfaite des résultats de sa visite. Nos nombreux entretiens et contacts nous ont permis de compléter nos suggestions en vue de développer une collaboration plus étroite entre les deux pays et leurs communautés respectives des affaires.

“Il existe des possibilités d’intensification des échanges entre la France et le Canada, non seulement dans les domaines où des contacts existent déjà, mais il existe également d’importantes possibilités de relations plus étroites dans des domaines nouveaux.

“La Mission va regagner le Canada avec un important message pour les milieux industriels et d’affaires du Canada: c’est-à-dire que les réalisations françaises dans le domaine de la recherche scientifique et technique, et leurs applications industrielles devraient être mieux connues au Canada et qu’elles devraient trouver une place croissante dans notre avenir économique. De son côté, le Canada a beaucoup à offrir, de nouveau et de prometteur, dans le secteur de la recherche et de la technologie avancée, dont vous pourriez souhaiter tirer profit en France.

“Je crois que l’intensification de notre coopération par le moyen d’investissements et d’échanges technologiques, parallèlement à d’autres mesures, se traduira bientôt par un accroissement significatif des échanges entre les deux pays.”

Au nombre des plus importantes conclusions de la Mission figurent les suivantes:

A. Échanges Technologiques

1. Des dispositions devraient être prises pour assurer que toutes les informations scientifiques et technologiques qui pourraient être fournies par l’un ou l’autre pays puissent parvenir à ceux auxquels elles seront utiles dans l’autre pays.
2. Les échanges et visites d’hommes de science, de techniciens de la recherche, d’ingénieurs et d’étudiants devraient être davantage développés. La coopération entre les deux pays devrait être encouragée au stade même de la conception en matière de nouveaux développements technologiques.

B. Investissements et relations bancaires

1. Sous réserve de la disponibilité des capitaux nécessaires, il y a place pour un accroissement des investissements français au Canada et des investissements canadiens en France.
2. Des entreprises “mixtes”, dans lesquelles les capitaux et les connaissances techniques, français et canadiens, seraient mis en commun, devraient être encouragées.
3. Les institutions financières dans l’un et l’autre pays ont un rôle à jouer en faisant connaître les possibilités d’investissements qui peuvent se faire jour, et en offrant leurs conseils sur les moyens de les réaliser.

C. Développement des échanges

1. Le niveau des échanges commerciaux entre la France et le Canada est très réduit, moins de 100 millions de dollars par année dans l’un et l’autre sens, et ces échanges ne représentent que moins d’un pour cent des exportations totales de chacun des deux pays.
2. Des possibilités considérables existent d’atteindre un niveau plus élevé dans nos échanges, à condition que dans l’un et l’autre pays, le gouvernement et les hommes d’affaires prennent et appliquent les mesures nécessaires pour développer leurs marchés.

3. Il y aurait lieu d'explorer les techniques nouvelles permettant de mettre à la disposition des exportateurs les moyens de distribution existant dans l'autre pays.
4. Il conviendrait également d'examiner les moyens de poursuivre le développement des relations institutionnelles entre les organismes des deux pays.

Au cours de la séance de clôture, M. Wilfrid Baumgartner, ancien Ministre des Finances et ancien Gouverneur de la Banque de France, qui présidait la Mission Économique Française au Canada en 1962, a noté avec satisfaction l'accroissement des échanges et des investissements qui a été constaté depuis lors, et l'intérêt croissant tant en France qu'au Canada à rechercher l'établissement de liens plus étroits et plus effectifs entre les communautés d'affaires des deux pays.

L'Honorable C. M. Drury a, en la personne de M. de Chambrun, remercié le Gouvernement et la nation française pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui ont été prodigués de toutes parts aux membres de la Mission durant leur visite en France. Il a ajouté que le Canada se préparait à réserver un accueil tout aussi chaleureux et amical aux nombreux visiteurs, hommes d'affaires et autres, qu'il espère voir venir au Canada au cours des années prochaines. Il en sera particulièrement ainsi à l'occasion de l'Exposition Universelle et Internationale qui se tiendra à Montréal en 1967. M. Drury a enregistré avec plaisir la décision prise par Son Excellence M. Robert Bordaz, Commissaire Général pour la participation française à l'Exposition, d'organiser une série de conférences spéciales qui seront données dans le Pavillon Français de l'Exposition, et auxquelles participeront des personnalités françaises éminentes dans les domaines techniques, scientifiques, industriels et autres. Il y aura là une occasion particulièrement profitable de rencontres pour les hommes d'affaires français et canadiens.

Les hommes d'affaires français, quelles que puissent être leurs sphères d'activité, ont été vivement incités à visiter l'Exposition, qui s'ouvrira à Montréal le 28 avril 1967. Ils ont reçu l'assurance non seulement d'un accueil amical, mais également de se voir accorder toutes les facilités pour nouer d'utiles contacts d'un bout à l'autre du Canada.

**EXTRAITS DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES
LE 6 JUIN PAR M. CHARLES DE CHAMBRUN**

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Messieurs,

Nos premiers mots seront pour vous dire le plaisir que nous avons à accueillir à Paris la Mission que vous conduisez. Le Gouvernement français est particulièrement sensible à la désignation à la tête de cette Mission d'un homme qui s'est honoré en combattant sur le sol français, et qui, par la suite, a mené, avec autorité, les travaux de la délégation canadienne à l'O.C.D.E. La Mission que vous présidez, M. le Ministre, comprend des représentants du secteur public ainsi que des personnalités marquantes de l'industrie et de la finance canadiennes. Par le choix des hommes de premier plan qui la composent autant que par les objectifs qui lui ont été assignés, elle constitue en quelque sorte la réponse à la visite que M. le Président Baumgartner a effectuée au Canada en octobre 1962.

Nous apprécions à sa valeur l'importance que les autorités canadiennes ont attachée à cette manifestation en déléguant auprès de nous pour plusieurs jours les représentants les plus qualifiés de l'activité économique de votre pays.

La Mission que vous conduisez, M. le Ministre, se propose de resserrer les liens économiques entre la France et le Canada, c'est à dire, de promouvoir les échanges commerciaux et les investissements dans les deux sens; d'encourager la coopération technique et industrielle entre les deux pays.

Ai-je besoin de rappeler les liens si anciens qui à travers les vicissitudes de leur histoire ont uni la France au Canada au service de la liberté et de la dignité des hommes.

L'éloignement géographique des deux pays ne devraient plus être aujourd'hui un obstacle au renforcement de leurs liens réciproques notamment dans le domaine économique.

Or un fait apparaît clairement pour qui observe la situation présente de nos échanges: le niveau anormalement faible de ceux-ci. Nos échanges ne représentent en effet qu'un pour cent de l'ensemble du commerce extérieur de chacun des deux pays.

Certes ces échanges se sont-ils vigoureusement développés depuis 1963. N'y a-t-il pas encore cependant fort à faire, Messieurs, pour qu'ils correspondent aux débouchés qu'offrent deux marchés de vastes dimensions, tels que les nôtres et dont la croissance a été rapide au cours de ces dernières années. Beaucoup de progrès restent à accomplir pour que ces relations soient à la mesure des capacités des deux grands pays industriels qui occupent respectivement le quatrième et le sixième rang dans la répartition du commerce mondial.

La promotion des investissements dans les deux sens n'est pas moins importante.

Le Canada, Monsieur Winters nous le rappelait en février dernier, au cours de l'intéressant exposé qu'il prononça devant la Chambre de Commerce, fait largement appel aux capitaux étrangers pour subvenir aux progrès rapides d'une économie en pleine expansion et dont les investissements publics et privés sont considérables.

A cet égard comme vous le savez, l'industrie française a pour sa part, au cours de ces dernières années, témoigné de l'intérêt qu'elle portait au marché canadien.

Je citerai, parmi maintes autres, les Sociétés Peugeot et Renault, la Cie Française des Pétroles, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, Neyrpic, Lafarge, Rhône Poulenc, l'Air Liquide, tandis que nos placements dans les grandes affaires canadiennes occupent une place traditionnelle de choix dans l'épargne française. L'apport net des capitaux français au Canada, a sextuplé de 1962 à 1964 et aujourd'hui 5% des investissements français à l'étranger se dirigent vers votre pays.

En retour, les investissements canadiens en France ont connu un développement appréciable notamment dans le secteur de la métallurgie, dans l'industrie chimique et dans l'industrie mécanique. Il n'est besoin à cet égard que de citer les noms de firmes canadiennes telles que Alcan, Massey-Fergusson, Perkins, Polymer Corporation.

Nous souhaitons que cette orientation s'accroisse, que ce mouvement d'investissements s'intensifie dans les deux sens en utilisant à plein les possibilités de complémentarité des industries des deux pays, compte tenu de leur vocation respective.

L'un des buts enfin, que s'est assigné votre Mission est d'envisager la coopération technique entre nos deux pays. Je rappellerai que notre action dans ce domaine s'est traduite depuis 1958 par l'organisation de stages (une centaine de 1958 à 1964), l'envoi de quelques missions, dont l'une a eu pour objet l'étude de la construction du métropolitain de Montréal.

En février 1964, une convention a été signée entre l'Association des Stagiaires et Techniciens étrangers en France et le Ministère de l'Éducation de Québec, qui prévoit la réalisation d'un programme à long terme dans les domaines technique, économique et industriel.

Nous ne verrions que des avantages à ce que des initiatives de ce genre s'étendent à d'autres provinces canadiennes.

Puis-je enfin rappeler que la France donnera bientôt au Canada le témoignage de l'intérêt qu'elle lui porte, en participant l'an prochain à l'exposition universelle de Montréal. Le pavillon français s'élève déjà sur l'estuaire du St. Laurent. La construction en sera terminée en décembre prochain. Notre participation s'étendra sur 17.000 m². Elle mettra l'accent sur les grandes oeuvres littéraires et artistiques de la France, grâce aux instructions qu'à bien voulu donner M. le Ministre d'État MALRAUX. Elle insistera sur les réalisations les plus modernes de la science française. Des journées techniques où différents secteurs professionnels seront représentés auront lieu pendant la durée de l'exposition. Nous savons dès maintenant qu'à l'occasion de cette manifestation, de nombreux hommes d'affaires français se rendront au Canada. Nous espérons beaucoup de ces rencontres. Nous espérons que Canadiens et Français y trouveront l'intérêt qui peut les déterminer à travailler ensemble.

Tel est, Messieurs, le bilan sommaire de nos réalisations actuelles et les perspectives qui s'ouvrent à nous. C'est dans ce contexte que vont s'engager vos réunions.

A la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre le Centre National du Commerce Extérieur et votre Ambassade, plusieurs groupes de travail ont été créés pour étudier les différents aspects de nos relations notamment en ce qui concerne les investissements, la recherche scientifique, les relations bancaires, les échanges commerciaux etc . . .

La présence à la tête de chacune de ces commissions de personnalités choisies pour leur haute compétence dans leurs spécialités respectives donnent l'assurance que leurs travaux seront fructueux.

Permettez-moi pour conclure, Monsieur le Ministre, d'exprimer mes vœux personnels pour la pleine réussite de votre Mission. Elle permettra, j'en suis convaincu, de dégager les directions selon lesquelles la collaboration entre nos deux pays peut se développer pour le profit mutuel de leurs économies.

**EXTRAITS DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES
LE 6 JUIN PAR M. C. M. DRURY**

Monsieur le Secrétaire d'État,
Messieurs les Présidents,
Messieurs,

Une tâche qui incombe à notre Mission est à la fois spécifique et pratique: il s'agit d'identifier, dans la mesure du possible, les moyens les plus efficaces de stimuler les échanges technologiques entre l'industrie française et l'industrie canadienne. Nous étudierons ensemble au moins sept branches de l'industrie dans lesquelles nos pays ont des intérêts communs; nous espérons, grâce à l'orientation de nos homologues français, trouver certains secteurs où un dialogue fructueux puisse être engagé. Comme nous devons déterminer les modalités de ces échanges, nous procéderons, si nécessaire, par étapes, peut-être à titre expérimental au début, et ensuite de façon continue. Ces tentatives seront suivies de près et serviront de modèles pour l'établissement d'un dialogue dans de nouveaux secteurs. Plusieurs méthodes possibles d'approche seront étudiées lors de nos entretiens, y compris, avant tout, le rôle que peuvent jouer les organismes professionnels commerciaux et industriels dans la réalisation des objectifs.

Toute formule d'échange comporte des aspects financiers, et partant, on imagine mal le développement économique sans capitaux. La mission approfondira ces sujets ésotériques et verra à examiner les possibilités d'une collaboration plus étroite entre nos institutions financières privées en vue d'atteindre les objectifs que je viens de citer.

Parmi nos membres se trouvent des économistes, des hommes de science et des éditeurs, doués d'une connaissance spécialisée qui joueront un rôle important dans nos entretiens.

Nos deux représentants du Ministère du Commerce feront leur part pour assurer que la mission contribue au raffermissement des liens commerciaux.

Nos délibérations ont déjà débuté de façon favorable ce matin et nous vous en remercions. Je compte m'entretenir avec Monsieur de Chambrun et divers collègues ministériels, et avec Messieurs Villiers, Courbot, de Boissieu et les membres de leur groupe et nombre de chefs de file que Monsieur Baumgartner, ainsi que Monsieur Huvelin, ont gracieusement offert de nous présenter. Nous nous sentons chez des amis et nous avons bien des questions d'intérêt réciproque à discuter.

EXTRAITS DES ALLOCUTIONS DE CLÔTURE PRONONCÉES LE 15 JUIN PAR M. C. M. DRURY

Monsieur le Secrétaire d'État,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président du comité de réception,
Messieurs,

Le calendrier me révèle que dix jours ont passé depuis mon allocution à la cérémonie d'ouverture de la Mission économique canadienne en France. Pour tous les membres de la Mission, ces dix jours ont passé très vite et ont été meublés de nombreuses expériences enrichissantes. Nous avons pu voir une grande partie des réussites technologiques et industrielles les plus modernes de France. Nous avons discuté, individuellement et en groupes, avec bon nombre des plus hauts fonctionnaires de l'État, et de personnalités du monde des affaires, de la finance et de l'industrie. Nous avons pu également nous rendre compte que la réputation d'hospitalité dont jouit la France n'était pas surfaite.

La préparation et l'exécution du programme de la Mission a nécessité les efforts de beaucoup de personnes et d'organismes. Au nom de la Mission, je voudrais ici exprimer notre gratitude à tous ceux qui, par leurs efforts, ont rendu la visite de notre Mission en France aussi agréable et, je l'espère, aussi fructueuse pour les futures relations économiques de nos deux pays.

Je tiens en particulier à remercier le Secrétaire d'État au Commerce extérieur, M. de Chambrun, qui a eu la courtoisie de venir nous accueillir à notre arrivée à l'aéroport et qui, à compter de ce moment jusqu'à la séance de clôture, a été un hôte extrêmement prévenant et empressé.

M. Wilfrid Baumgartner, qui a présidé avec une distinction remarquable le Comité de réception de la Mission, mérite une reconnaissance toute spéciale. Qu'on nous permette d'affirmer ici que Monsieur Baumgartner, qui a dirigé la Mission française au Canada en 1962, est un ami sincère de notre pays. Nous espérons qu'il nous donnera bientôt l'occasion de nous acquitter de notre dette de reconnaissance en revenant nous visiter au Canada.

Un des faits saillants de notre séjour en France a été sans contredit notre voyage, malheureusement trop bref, dans la vallée de la Loire. Il n'est pas exagéré de dire que nous avons été fascinés par cette magnifique région historique et que nous avons été charmés par notre guide et mentor, le Président du Conseil général d'Indre-et-Loire. M. Desaché nous a fait bénéficier de son enthousiasme, de son sens de l'organisation et de ses connaissances des traditions historiques et littéraires de cette région de châteaux. Il a rendu notre voyage encore plus agréable par sa cordialité. Nous avons hâte de revoir M. Desaché et sa famille à l'occasion des célébrations de notre Centenaire.

Parmi les organismes qui ont particulièrement aidé notre Mission et qui se sont montrés très hospitaliers, je dois mentionner Le Centre National du Commerce Extérieur, à qui nous devons l'organisation efficace de nos réunions et de nos entretiens privés, le Conseil National du Patronat français qui a commandité une réunion instructive suivie d'une réception amicale et les deux chambres de commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre de Commerce France-Canada, qui ont chaleureusement accueilli la Mission et nous ont beaucoup aidé à établir divers contacts d'une grande utilité.

En ma qualité de chef de la Mission, j'ai eu l'avantage de discuter de ses objectifs avec plusieurs distingués collègues du Gouvernement français. Je me suis entretenu avec le Premier Ministre, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre des Affaires Étrangères, le Ministre des Forces Armées, le Ministre de l'Industrie, le Ministre responsable des Recherches Scientifiques et le Secrétaire d'État au Commerce Extérieur. Ils se sont montrés favorables aux objectifs de la Mission et je suis sûr que nous pouvons compter sur leur collaboration enthousiaste pour resserrer les liens économiques entre la France et le Canada.

La Mission est très satisfaite des résultats de sa visite. Nos nombreux entretiens et contacts nous ont permis de compléter nos suggestions en vue de développer une collaboration plus étroite entre les deux pays et leurs communautés respectives des affaires.

Il existe des possibilités d'intensification des échanges entre la France et le Canada, non seulement dans les domaines où des contacts existent déjà, mais il existe également d'importantes possibilités de relations plus étroites dans des domaines nouveaux.

La Mission va regagner le Canada avec un important message pour les milieux industriels et d'affaires du Canada: c'est-à-dire que les réalisations françaises dans le domaine de la recherche scientifique et technique, et leurs applications industrielles devraient être mieux connues au Canada et qu'elles devraient trouver une place croissante dans notre avenir économique. De son côté, le Canada a beaucoup à offrir, de nouveau et de prometteur, dans le secteur de la recherche et de la technologie avancée, dont vous pourriez souhaiter tirer profit en France.

Je crois que l'intensification de notre coopération par le moyen d'investissements et d'échanges technologiques, parallèlement à d'autres mesures, se traduira bientôt par un accroissement significatif des échanges entre les deux pays.

Au nombre des plus importantes conclusions de notre Mission figurent les suivantes:

Échanges Technologiques

- 1) Des dispositions devraient être prises pour assurer que toutes les informations scientifiques et technologiques qui pourraient être fournies par l'un ou l'autre pays puissent parvenir à ceux auxquels elles seront utiles dans l'autre pays.
- 2) Les échanges et visites d'hommes de science, de techniciens de la recherche, d'ingénieurs et d'étudiants devraient être davantage développés. La coopération entre les deux pays devrait être encouragée au stade même de la conception en matière de nouveaux développements technologiques.

Investissements et relations bancaires

- 1) Sous réserve de la disponibilité des capitaux nécessaires, il y a place pour un accroissement des investissements français au Canada et des investissements canadiens en France.
- 2) Des entreprises "mixtes", dans lesquelles les capitaux et les connaissances techniques, français et canadiens, seraient mis en commun, devraient être encouragées.
- 3) Les institutions financières dans l'un et l'autre pays ont un rôle à jouer en faisant connaître les possibilités d'investissement qui peuvent se faire jour, et en offrant leurs conseils sur les moyens de les réaliser.

Développement des échanges

- 1) Le niveau des échanges commerciaux entre la France et le Canada est très réduit, moins de 100 millions de dollars par année dans l'un et l'autre sens, et ces échanges ne représentent que moins d'un pour cent des exportations totales de chacun des deux pays.
- 2) Des possibilités considérables existent d'atteindre un niveau plus élevé dans nos échanges, à condition que dans l'un et l'autre pays, le gouvernement et les hommes d'affaires prennent et appliquent les mesures nécessaires pour développer leurs marchés.
- 3) Il y aurait lieu d'explorer les techniques nouvelles permettant de mettre à la disposition des exportateurs les moyens de distribution existant dans l'autre pays.
- 4) Il conviendrait également d'examiner les moyens de poursuivre le développement des relations institutionnelles entre les organismes des deux pays.

En terminant, permettez-moi, Monsieur de Chambrun, de remercier le Gouvernement et la nation française pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui ont été prodigués de toutes parts aux membres de la Mission durant notre visite en France. Le Canada se prépare à réserver un accueil tout aussi chaleureux et amical aux nombreux visiteurs, hommes d'affaires et autres, que j'espère voir venir au Canada au cours des années prochaines et particulièrement à l'occasion de l'exposition Universelle et Internationale qui se tiendra à Montréal en 1967. J'ai appris avec plaisir la décision prise par son Excellence M. Robert Bordaz, Commissaire Général pour la Participation Française à l'Exposition, d'organiser une série de conférences spéciales qui seront données dans le Pavillon Français de l'Exposition, et auxquelles participeront des personnalités françaises éminentes dans les domaines techniques, scientifiques, industriels et autres. Il y aura là une occasion particulièrement profitable de rencontres pour les hommes d'affaires français et canadiens. Je puis vous assurer que nous avons l'intention de vous accorder toutes les facilités pour nouer d'utiles contacts d'un bout à l'autre du Canada.

Merci et au revoir.

**EXTRAITS DES ALLOCUTIONS DE CLÔTURE
PRONONCÉES LE 15 JUIN
PAR M. CHARLES DE CHAMBRUN**

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Lorsque j'ai eu le plaisir de vous accueillir ici il y a 10 jours, je vous ai dit les espoirs que fondait le Gouvernement français sur votre mission, pour assurer un resserrement des liens économiques, commerciaux, techniques et financiers entre nos deux pays.

Les échos que j'ai recueillis de toutes parts, au sujet de vos entretiens, collectifs ou individuels, me donnent à penser que ces espoirs qui sont aussi, je crois, ceux du Gouvernement canadien, ne seront pas déçus.

Il avait été convenu que seraient créées entre vous-même et vos homologues français de l'Administration et du secteur privé 4 grandes Commissions (Échanges commerciaux, Échanges techniques, Investissements, Relations bancaires) ainsi que plusieurs commissions spécialisées par branche d'industrie.

Ces Commissions ont travaillé, et je crois qu'elles ont bien travaillé.

Dans tous ces domaines, Canadiens et Français ont constaté qu'il y avait une immense tâche à accomplir pour que les échanges et la collaboration entre nos pays soient dignes à la fois du passé historique, de nos relations culturelles, de nos affinités spirituelles, et du développement économique du Canada et de la France.

Cette tâche, Messieurs, il s'agit, maintenant qu'elle a pu être définie plus clairement dans ses caractéristiques principales, par votre travail et celui des Français qui se sont joints à vous, il s'agit de l'accomplir, et de trouver pour cela les méthodes les plus efficaces.

M. GRANDPIERRE, Président du Conseil de Direction du CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR vous dira tout à l'heure les quelques suggestions pratiques que nous pensons pouvoir vous soumettre.

Quant à moi, je voudrais seulement vous demander de constater combien une fois de plus j'ai éprouvé la valeur de tous les nôtres qui visent à créer une meilleure connaissance mutuelle des hommes et des institutions entre nos deux pays.

Sans doute existe-t-il des investissements français au Canada et des investissements canadiens en France: et pourtant vous avez pu vous rendre compte dans la Commission des Investissements, comme dans la Commission bancaire, que des Français parmi les plus éminents avaient encore beaucoup à apprendre sur le Canada, ses méthodes bancaires, ses institutions financières, ses problèmes de développement technique, et qu'à l'inverse vous-même ou au moins certains d'entre vous trouvaient un enrichissement dans les informations qui leur étaient données sur notre politique économique et financière, et sur les lignes directrices de notre développement sur le plan national comme sur le plan régional.

J'ai entendu dire aussi que dépassant cette information mutuelle, plusieurs d'entre vous avez été en mesure, avec leurs collègues français, de dégager, au cours

des réunions spécialisées et des contacts individuels, de nouvelles possibilités de collaboration.

Ce travail de défrichage, pour qu'il soit poursuivi dans les mois qui viennent, je pense qu'il faut que votre Mission soit à l'origine d'autres visites réciproques, d'autres études en commun.

En ce qui nous concerne, nous sommes décidés à mettre tout en oeuvre pour que les conclusions, à la fois générales et particulières, de votre mission soient exploitées au maximum.

J'ai demandé à mes Services du Secrétariat d'État, et au Centre National du Commerce Extérieur de me soumettre des propositions dans ce sens, et j'espère que vous voudrez bien vous-même, Monsieur le Ministre, lorsque vous serez rentré au Canada, faire examiner par votre Administration et par le Ministère du Commerce les mesures qui pourraient être prises d'un commun accord, pour assurer une liaison désormais plus étroite, et une meilleure information entre les milieux économiques et financiers canadiens et français.

Laissez-moi enfin, Monsieur le Ministre, vous dire que tous ceux qui vous ont rencontré ici, vous et vos collègues, ont été à la fois fort impressionnés de la qualité et du niveau de cette Mission, et très satisfaits de la franchise et de la cordialité ainsi que du caractère très direct des relations qui se sont établies immédiatement entre eux et vous.

Nous espérons que ce séjour en France, qui d'ailleurs pour aucun d'entre vous je crois n'était le premier, vous aura laissé l'impression que ceux que vous y ferez dans l'avenir, très nombreux je le souhaite, pourront être en même temps utiles du point de vue des relations franco-canadiennes, et de la création sur un plan plus personnel.

C'est donc à bientôt que je vous dis, Monsieur le Ministre, Messieurs, en vous remerciant de cette visite qui va donner, j'en suis sûr, une impulsion nouvelle à la collaboration franco-canadienne.

CONFÉRENCES INDUSTRIELLES — PAVILLON FRANÇAIS À L'EXPO 67

Annonce du Commissaire Général pour la France,
Paris le 8 juin 1966.

Une série de conférences techniques seront organisées par le Pavillon Français de l'EXPO 67, se rapportant aux industries suivantes:

- Industries Mécaniques et Métallurgiques
- Énergie
- Construction Électrique et Électronique
- Architecture
- Travaux Bâtiments et Matériaux
- Chimie
- Pétrole
- Transports
- Communications
- Sidérurgie
- Mines
- Textiles
- Cuirs
- Papiers
- Industries Alimentaires

©
ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1966